

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Diplôme de Directeur
d'Etablissement
D'Education Adaptée et Spécialisée**

Session 2022

TITRE DU MEMOIRE

**Construire la coéducation
pour la réussite scolaire des élèves de Segpa :
rôle et actions du Directeur Adjoint Chargé de Segpa**

*Enquête conduite auprès de trois sections d'enseignement général et professionnel
adapté du département de l'Essonne*

Mémoire présenté par

Maud BLANC née VALLET

CHARTRE DE NON-PLAGIAT

Je soussigné(e) :
Nom de naissance : Vallet..... Prénom : Maud.....
Nom d'usage : BLANC.....

certifie que le texte présenté comme mémoire de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est strictement le fruit de mon travail personnel.

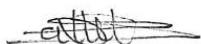
J'ai bien pris acte que tout emprunt à un auteur (ouvrage, article, cours, dossier, mémoire, document iconographique, sources internet incluses) doit être cité, et que toute citation doit être formellement notée comme telle, de même que tout crédit (photo, illustrations diverses) doit figurer sur le document remis.

Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude dument constatée entraîne l'exclusion de l'examen, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions pénales prévues par la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics et de la sanction disciplinaire éventuellement encourue si le candidat est déjà au service d'une administration. « ... » Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de flagrant délit.

Fait à : Nogay

le 12/04/22

Signature manuscrite :



< À faire figurer en deuxième de couverture du mémoire

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
1 Cadre théorique, historique et réglementaire	3
1.1 La famille, les parents, les parents d'élèves de Segpa, les compétences parentales, la réussite : de qui et de quoi parle-t-on ?.....	3
1.1.1 Parents/familles/parents d'élève : un vocabulaire à préciser.....	3
1.1.2 Que signifient les compétences parentales ?	4
1.1.3 Qui sont les parents des élèves de Segpa ?	5
1.1.4 La réussite : de quoi parle-t-on ?	6
1.2 Les relations école-parents.....	7
1.2.1 Une école qui s'est construite sans les parents.....	7
1.2.2 La nécessité d'un partenariat avec les parents	8
1.2.3 La coéducation au cœur de l'action éducative et scolaire	8
1.3 Des relations difficiles entre les parents des milieux défavorisés et l'école	10
1.3.1 Les représentations réciproques du rôle de chacun	10
1.3.2 Les difficultés liées à l'adaptation scolaire	11
1.4 La coéducation, une relation à construire	13
1.4.1 Les origines, la définition et le concept de la coéducation	13
1.4.2 Les principes de la coéducation	15
1.4.3 Les bénéfices et enjeux de la coéducation	15
2 La méthodologie et le terrain d'enquête.....	16
2.1 Problématique et hypothèses.....	16
2.2 Présentation du terrain d'enquête	17
2.2.1 Le département de l'Essonne	17
2.2.2 Présentation des 3 établissements choisis :	18
2.3 Modalités de recueil de données	19
2.3.1 Les personnes choisies pour établir l'enquête	19
2.3.2 Les outils et les modalités de recueil des données	21
3 L'analyse des données des terrains d'enquête	23
3.1 Les compétences parentales et la question de la confiance	23
3.1.1 Les parents de SEGPA selon l'enquête : qui sont-ils ?	23
3.1.2 Les difficultés et les appuis rencontrés dans la relation.....	23
3.1.3 Rôle des parents et les compétences parentales	24
3.1.4 La relation de confiance	26
3.1.5 Les enjeux de la coéducation dans la réussite du jeune et son épanouissement.....	27
3.2 Une coopération renforcée tout le long du parcours scolaire	28
3.2.1 L'accompagnement à la pré orientation : le lien à tisser avec les parents.....	28

3.2.2	Les rencontres tout le long du parcours scolaire	29
3.2.3	L'accompagnement à l'orientation : l'aboutissement d'une scolarité.....	32
3.3	Les conditions pour sécuriser et structurer une démarche de coéducation.....	33
3.3.1	Sécuriser par une communication constructive et bienveillante.....	33
3.3.2	L'accueil, le cadre de bienveillance et les « espaces parents »	36
3.3.3	S'appuyer sur des ressources partenariales pour accompagner les parents	37
3.4	Validation des hypothèses.....	38
4	Le rôle et les actions du directeur adjoint chargé de la Segpa pour favoriser des actions de coéducation	39
4.1	Apprendre à communiquer dans la bienveillance	39
4.2	Accueillir et s'adapter à tous les parents.....	39
4.3	Impulser une stratégie d'équipe : diagnostic partagé et pérennisation de l'action.....	40
4.4	S'accompagner des ressources des partenaires.....	41
	CONCLUSION.....	42
	BIBLIOGRAPHIE	
	LES ANNEXES	

INTRODUCTION

Selon l'article L111.1 du code de l'éducation, l'école a pour mission de développer la personnalité de l'élève, d'élever son niveau de formation initiale pour former des citoyens éclairés et autonomes capables de s'insérer professionnellement et socialement dans notre société. Pour garantir la réussite de tous, ce même article affirme l'idée que *« l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte avec le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »*. La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République reconnaît le principe de coéducation comme un levier majeur de la transformation de notre système éducatif par la construction nécessaire d'un rapport positif entre l'école et les parents. Ce principe doit se concrétiser au travers d'une participation effective des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de l'élève dans ses apprentissages et dans la construction de son projet de formation.

En tant que coordonnatrice spécialisée en ULIS¹, j'ai pu constater que les parents étaient à la recherche d'une relation de confiance pour avancer sur le projet scolaire et professionnel de leur enfant. Ces familles, déjà fragilisées par les décisions d'orientation et par la constitution des dossiers administratifs, avaient besoin d'être rassurées et accompagnées. Cette relation représente les prémisses de la coéducation, pilier de la réussite scolaire.

La relation entre les parents et l'école a beaucoup changé au cours de l'histoire : d'une posture de retrait à celle de membre de la communauté éducative un siècle plus tard, la place et la participation du parent aujourd'hui est renforcée et affirmée au sein de l'Ecole.

La circulaire n°2015-175, relative aux enseignements adaptés, fixe parmi ses objectifs prioritaires *« une meilleure inclusion des élèves »* et la *« préparation à l'accès à une formation professionnelle »*. Rendre l'élève tant auteur qu'acteur de son parcours scolaire et professionnel ne peut se faire sans l'adhésion des parents. Il convient de reconnaître aux parents la place qui leur revient au sein de la communauté éducative. L'importance d'engager les parents est d'autant plus accentuée à l'égard des élèves issus des classes défavorisées, a priori désavantagés dans la compétition scolaire par un manque de familiarité aux attendus et savoirs de l'école.

¹ Unité localisée pour l'inclusion scolaire

À la rentrée 2019, 71,7% des élèves scolarisés en Segpa sont issus des classes populaires (DEPP 2020).

D'après P. Périer (2005), les parents, parfois eux-mêmes fragilisés par le système scolaire ont une certaine méfiance de l'école et n'osent pas s'y impliquer par crainte d'être jugés incompetents ou illégitimes dans leur rôle de parents. Ceux-ci souhaitent la réussite de leur enfant mais une relation délétère avec le système scolaire peut pénaliser la scolarité du jeune. Il est important de prendre en compte et de comprendre ces réalités pour mieux appréhender les relations entre l'école et les parents d'élèves de Segpa car l'implication des parents permet de contribuer à la réduction des inégalités sociales. Pour renforcer la coopération entre l'école et les parents, un des leviers d'actions à privilégier est la coéducation (parité d'estime mutuelle entre les acteurs, coopération, accueil, communication explicite...).

Par conséquent, cela m'a amenée à m'interroger sur la place accordée aux parents dans la communauté éducative, sur la manière de construire une relation de confiance entre les parents et l'école, sur l'existence d'une coopération spécifique à la Segpa et sur les conditions nécessaires pour structurer et sécuriser une coéducation au service de la réussite de tous les élèves. Ainsi ce mémoire souhaite répondre à la question suivante :

Quel rôle et quelles actions le Directeur adjoint chargé de la Segpa peut-il favoriser pour construire une démarche de coéducation au vu de la complexité relationnelle avec les parents ?

Dans une première partie, j'observerai l'évolution des relations de l'école et des parents dans un cadre à la fois théorique, historique et réglementaire. Dans une deuxième partie, j'explicitai l'enquête de terrain réalisée au regard du contexte territorial et social des établissements choisis et de la méthodologie utilisée. Je présenterai les actions mises en place en faveur d'une coéducation au sein de trois établissements de l'Essonne dans une troisième partie. Enfin dans une quatrième partie, je m'attacherai à définir particulièrement le rôle et les actions que le directeur de la Segpa peut mettre en place pour construire cette démarche de coéducation au regard de la réussite scolaire des jeunes

1 Cadre théorique, historique et réglementaire

1.1 La famille, les parents, les parents d'élèves de Segpa, les compétences parentales, la réussite : de qui et de quoi parle-t-on ?

1.1.1 Parents/familles/parents d'élève : un vocabulaire à préciser

Dans les différents travaux consultés, les termes « famille » ou « parent » apparaissent de façon alternative. Il semble important d'en comprendre les significations. Dans quelles circonstances nous adressons-nous aux familles ou aux parents ? Avons-nous les mêmes attentes auprès des familles ou des parents ? Une lettre aux parents parue dans l'ONISEP en 2019 donne un sens à chacun des deux termes :

« Le terme parents est majoritairement utilisé pour désigner la relation école/Parents.

*→**Famille** recouvre une appellation plus large, un groupe social dont la composition va au-delà des parents. Elle peut également se définir comme une institution.*

*→**Parent** définit l'individu, l'éducateur direct ou premier de l'enfant, le responsable légal au sens juridique. » (ONISEP, 2019)*

Selon D.Glasman, le mot « *parent* » correspond à une norme de parent attendue par l'institution scolaire que l'école juge digne d'être appelé ainsi. En effet, le parent a un rôle précis : « *remplir, vis-à-vis des enfants, un ensemble de tâches, matérielles et symboliques, qui les préparent, de façon continue et renouvelée, à fréquenter l'école avec profit ; ce rôle, c'est de transformer les enfants en élèves* ». (Glasman, 1992, p. 22). Le parent a une position d'acteur exerçant son rôle éducatif en s'appuyant sur ses compétences en matière de suivi scolaire ou d'orientation de son enfant ayant un statut d'élève. Ce terme évoque un rapport aux enfants qui situe le père et la mère du même côté que l'école. Il est relié d'ailleurs au cadre juridique pour souligner leur responsabilité. Ce statut de « parent » se réfère au concept juridique d'autorité parentale, comme cela est stipulé dans la loi 2002-305 du Code Civil relative à l'autorité parentale : « *elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.* ». Aussi, selon Glasman, tout se passe comme si les parents de milieux défavorisés ne pouvaient pas être nommés « *parents* » car ils ne joueraient pas leurs rôles éducatifs et n'auraient pas le comportement attendu (présence aux réunions, devoirs) par l'école.

Le terme « *famille* », rassemble « *les membres des classes défavorisées* » alors que le terme « *parent* » comprend « *plutôt les membres de classes moyennes et des classes favorisées* » (Glasman, 1992, p. 22). L'entité « *famille* » définie ci-dessus laisse donc présager que le contour de la famille est flou.

L'institution scolaire demande aux « *familles* » d'appliquer les bonnes pratiques avec l'aide des partenaires sociaux alors qu'elle demande « *aux parents* » de participer aux instances de l'école. En d'autres termes, pour l'école, les attendus diffèrent, selon à qui elle s'adresse, aux familles ou aux parents. Une présence peu active des parents les renvoie à leur « *famille* » d'origine et à ses manquements alors qu'au contraire leur implication leur accorde une place de parents d'élèves : « *Loin de se confondre, l'usage des termes de famille, de parent ou de parent d'élève exprime en réalité une plus ou moins grande proximité, complicité et conformité entre l'institution scolaire et l'univers domestique et culturel de l'élève* » (Périer, 2005, p. 16).

Cela nous amène vers la notion de compétences parentales. N'est-ce pas condescendant de parler de compétences parentales ou de parentalité ? En tenir compte est-il judicieux pour rendre les parents acteurs et auteurs de la scolarité de leur enfant ? De quoi parle-t-on ?

1.1.2 Que signifient les compétences parentales ?

Selon C. Sellenet (2009) « *c'est lors de la conférence annuelle de la famille du 12 juin 1998 mettant l'accent sur le rôle des familles dans la construction des repères et le maintien de la cohésion sociale et l'enjeu de conforter les parents dans l'exercice de leurs responsabilités que l'idée de compétences parentales fait son apparition* » (p. 123)

L'utilisation du vocable de « *compétences parentales* » peut faire débat. C. Sellenet (2009), renvoie cette notion à la question suivante : « *Être parent devient-il un métier ?* ».

En effet, ce terme est utilisé dans le langage du monde professionnel afin de définir « *une connaissance approfondie, reconnue qui confère le droit de juger ou de décider en certaines matières*² ». Elle sous-entend un savoir qui peut être reconnu ou invalidé par une tierce personne. En cas de déficit de compétences, il y a un risque de faire émerger les notions de culpabilité et de responsabilité. C.Sellenet déclare qu'il est facile de tomber par défaut dans le jugement moral. C'est pourquoi un regard positif doit être posé afin « *de passer d'une clinique de défaillances à une valorisation des potentialités* » (C. Sellenet, 2009, p. 103). D'après J.M Miron (1998), « *la compétence parentale* » est l'aptitude à « *évoluer dans des situations*

²Compétence - Définitions, synonymes, conjugaison, exemples | Dico en ligne Le Robert <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/competence>

complexes et changeantes, aptitude semblable à celle du praticien qui doit apprendre à résoudre les problèmes toujours nouveaux qui se présentent à lui » et c'est aussi « une combinaison de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être adaptée aux situations rencontrées par les parents » (p. 54).

Nous pouvons aussi définir les compétences parentales comme étant *« les attitudes éducatives qui, à l'occasion de chaque événement de la vie quotidienne, mettent l'enfant en situation de réfléchir et non de subir, de s'interroger et non d'exécuter sans comprendre ».* *« La préparation d'un voyage, l'organisation d'un goûter, la peinture d'une chambre, mais aussi les négociations de chaque jour sur les questions alimentaires ou vestimentaires, l'attitude devant la télévision, tout cela peut contribuer à forger chez l'enfant des comportements intellectuels et sociaux qui sont à la base de la réussite scolaire »* (Meirieu, 2000, p. 2). La notion de compétences parentales prend tout son sens dans le cadre de ma recherche. Mais comment mobiliser ces compétences parentales ? Comment faciliter le pouvoir d'agir des parents ? Au préalable d'une réflexion quant à comment mobiliser les compétences parentales, il me semble indispensable de comprendre qui sont les parents d'élèves de segpa.

1.1.3 Qui sont les parents des élèves de Segpa ?

Selon la DEPP (2021), 71% des élèves de Segpa vivent dans des milieux défavorisés (contre 39,4 % pour les élèves suivant le cursus général) et 31,6% vivent avec des parents inactifs (contre 10,4% pour les élèves suivant le cursus général). La DEPP (2017) fait le constat que les jeunes de Segpa vivent avec un niveau de vie considéré comme faible (75% des élèves de Segpa étudiés appartiennent aux 30% des familles les moins aisées). La part des familles immigrées est surreprésentée (17% parmi les élèves de Segpa contre 10% pour l'ensemble des collégiens du cursus général). Cette étude témoigne également que les élèves de Segpa sont souvent des élèves issus de familles nombreuses d'au moins quatre enfants (47% des élèves de Segpa contre 22,2% pour les autres) ou vivant fréquemment avec seulement un de leurs deux parents. En règle générale, les parents d'élèves de Segpa sont non diplômés ou peu qualifiés (moins de 30% détiennent un diplôme de niveau V ou VI). Néanmoins *« la SEGPA ne reflète pas directement la réalité du quartier mais répond à des situations individuelles complexes éparpillées sur une aire beaucoup plus large ».* (Delaubier et al, 2013, p. 115). Le rapport sur le traitement de la grande difficulté scolaire (Delaubier et al, 2013) mentionne que *« les parents de l'élève en échec ne viennent pas volontiers au collège »* et que *« beaucoup portent le poids de leur itinéraire personnel dans le second degré »* (Delaubier, et al, 2013 p. 103).

De plus, le bassin de recrutement de leur enfant est plus large que celui des autres classes du collège et donc un éloignement géographique des parents d'élève de Segpa semble plus important. D'autre part, l'orientation vers une structure comme la Segpa peut être ressentie comme un échec et générer de la culpabilité pour certains parents. L'histoire scolaire des parents peut être à l'origine des sentiments de peur, d'angoisse, de distance ou de rejet de l'institution scolaire, lorsque celle-ci revient vers eux, alors même que cela concerne la scolarité de leurs enfants.

Pour autant, selon l'enquête de P. Périer (2019) et selon d'autres travaux (Terrail, 1994 ; Thin, 1998 ; Périer, 2005 ; Pououllec, 2010), ces parents sont très attachés à l'idée d'école de la République et ont « *une conscience forte de l'enjeu scolaire et une ambition affirmée de poursuite d'étude pour leurs enfants* ». Les parents souhaitent « *leur « réussite » aussi bien filles que garçons, et valorisent l'école pour ce qu'elle transmet mais plus encore pour ce qu'elle permet* ». (Périer, 2019, p. 71). Les parents livrent ici leur « définition » d'une scolarité réussie : son utilité sociale (maîtrise des fondamentaux, insertion professionnelle).

Cette construction sociale coïncide-t-elle avec la notion même de réussite scolaire ?

1.1.4 La réussite : de quoi parle-t-on ?

Selon le Petit Robert, une réussite³ est un succès, un résultat favorable – la réussite d'une entreprise, la réussite à un examen, la réussite sociale. Premièrement, il convient de distinguer réussite scolaire et réussite éducative. La réussite scolaire se limite à l'école alors que la réussite éducative est une notion beaucoup plus large.

Cette notion de réussite concerne à la fois la socialisation, l'instruction et la qualification. Selon O.Reboul (1990), l'éducation a pour mission principale, hormis celle de la transmission des savoirs, de permettre à l'enfant de devenir un Homme libre. C'est-à-dire qu'elle a pour but la maturité intellectuelle et l'autonomie de l'individu dans la réalisation de soi. Il existe beaucoup de critères pour dire qu'une éducation est réussie, mais selon lui, « *le principal est qu'elle est réussie si elle est inachevée, si elle donne au sujet les moyens et le désir de la poursuivre, d'en faire une auto-éducation. Car on arrive peut-être un jour à être ingénieur... ou bon citoyen. On n'en finit jamais de devenir un Homme.* » (Reboul, 1990, p. 121). La concrétisation de son potentiel et l'aboutissement de buts personnels souhaités par l'élève en tant qu'individu, sont aussi des dimensions importantes de ce concept. Ainsi, l'idée du bien-être personnel est accolée à la notion de réussite éducative. La réussite scolaire ne peut pas être séparée de l'examen des travaux mettant l'accent sur les questions de l'adaptation scolaire.

³Réussite - Définitions, synonymes, conjugaison, exemples | Dico en ligne Le Robert

Ces travaux seront mis en exergue dans une autre partie du mémoire (1.3.2) pour évoquer les difficultés que rencontrent les parents dans leur relation avec l'école.

1.2 Les relations école-parents

Les expressions utilisées pour qualifier les relations école-parents, comme « *malentendu* » (Dubet, 1997), « *dialogue impossible* » (Montandon & Perrenoud, 1987, puis 1994) ou de « *différend* » (Périer, 2019) sont révélatrices de tensions et de mésententes. Cette relation n'a jamais été simple. L'histoire des rapports entre les parents et l'école révèle une indépendance ancienne mais qui reste une préoccupation actuelle.

1.2.1 Une école qui s'est construite sans les parents

L'école et les parents ont longtemps été deux univers séparés. Cela s'explique par l'histoire de l'école Républicaine dont l'objectif est de transmettre des valeurs universelles plébiscitant un Etat éducateur. C'est dans cette logique que s'inscrit la conception de l'école de Jules Ferry. L'instruction publique doit créer une république *fraternelle et indivisible* en formant des citoyens par l'apprentissage de règles universelles.

L'école souhaitait éviter toutes interférences religieuses ou familiales et ainsi libérer les enfants de ces dogmes pour atteindre cet objectif. Puis la relation de l'Ecole avec les parents va évoluer et sera essentiellement marquée par la participation institutionnelle des parents.

Les prémisses de la massification du système scolaire dans les années 50 et la démocratisation des études par l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans représentent un tournant important dans l'évolution des relations entre l'école et les parents. L'école publique étant considérée comme vecteur d'ascension sociale, les parents souhaitent que leurs enfants réussissent. Ces parents, eux même écoliers d'hier, instruits et éduqués par les valeurs de la République, revendiquent leurs droits à participer au fonctionnement et à la vie de l'établissement : en 1968 les parents d'élèves seront élus aux conseils d'administration et pourront participer aux conseils de classe.

La loi relative à l'éducation n° 75-620 du 11 juillet 1975, œuvrant pour le collège unique, a engendré la massification de l'enseignement ; toute une génération est alors scolarisée. L'école s'ouvre sur la société dans un contexte où le modèle éducatif entre l'enfant et les parents change : échange, protection, épanouissement de l'enfant, etc. La famille prend de façon progressive sa place dans l'institution scolaire comme partenaire.

1.2.2 La nécessité d'un partenariat avec les parents

Pour atteindre l'objectif de la réussite scolaire de tous, l'école doit connaître l'environnement social, culturel et familial du jeune et savoir mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, dont les parents. Le rôle des parents s'inscrit alors de façon officielle dans la loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 du 10 juillet 1989 dans laquelle est mentionnée leur appartenance à la communauté éducative. Les familles représentent des acteurs indissociables de l'éducation des enfants. Pour P. Périer (2017), une connivence relationnelle devient nécessaire dans les années 1980 pour l'institution scolaire face à une nouvelle situation. En effet, le public scolaire est de plus en plus hétérogène en raison de la démocratisation, de la massification de l'enseignement qui se produit dans un contexte social (chômage de masse) et familial (par exemple familles recomposées) en constante évolution. C'est pourquoi, pour tous milieux confondus, les attentes de parents vis-à-vis de l'institution scolaire sont importantes (Périer, 2017). Les parents veulent assurer la promotion sociale de leurs enfants dans un climat de crise de l'emploi. Ils sont nombreux à s'intéresser aux résultats et souhaitent optimiser les chances scolaires de leur enfant. La tension sociétale sur l'école est très forte : elle doit garantir la réussite scolaire des élèves afin d'assurer une qualification et une insertion professionnelle. Or, l'école à elle seule ne peut assumer ces défis sociaux et encore moins la promotion sociale souhaitée par les familles (Périer, 2017). Elle va donc chercher des partenaires pour relever ces défis sociaux : les parents. En 2006, la circulaire « rôle et place des parents à l'école » explique les modalités à mettre en œuvre pour garantir aux parents leurs droits et fait apparaître la notion de *suivi partenarial du parcours scolaire*. Ce texte va donc au-delà de la représentation institutionnelle des parents.

Dans ce contexte, l'école souhaite que les parents transmettent à leurs enfants une norme scolaire, c'est-à-dire qu'ils soient « *scolarisables* », qu'ils adoptent une conduite scolaire acceptable par rapport aux savoirs de l'école et accompagner la scolarité de leur enfant (Périer, 2005). La logique institutionnelle et les nombreux rapports sur cette relation indispensable témoignent de la volonté d'établir une forme de partenariat, de collaboration, de coopération et notamment de coéducation.

1.2.3 La coéducation au cœur de l'action éducative et scolaire

Le principe de coéducation apporté par les récentes décisions réglementaires s'appuie sur un partage de la responsabilité éducative comme "*pierre angulaire du nouveau partenariat entre l'école et les parents*" (Corre, 2014, p. 60).

La coéducation se trouve au cœur de l'action éducative au regard de la loi 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école : *« la promotion de la coéducation est un des principaux leviers de la refondation de l'école, elle doit trouver une expression claire dans le système éducatif et se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants. Il convient de reconnaître aux parents la place qui leur revient au sein de la communauté éducative »*. Cette loi définit différents points permettant une coéducation réussie. Elle vise, par exemple, à promouvoir le dialogue entre l'équipe éducative et les parents, à les aider à se familiariser avec l'Ecole, à les encourager à participer davantage à la vie collective des établissements et construire une véritable coopération entre ces acteurs. La circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires souligne que : *« pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur »*. Pour renforcer la relation de confiance entre l'école et les parents, l'un des leviers proposés est de *« construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante dans une perspective de coéducation »*. Le troisième des six objectifs du référentiel pour l'éducation prioritaire défini par la circulaire n° 2014- 077 du 4 juin 2014 est de *« Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire »*. L'arrêté du 01 juillet 2013 sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, lui, incite les agents scolaires à coopérer « ensemble » avec les parents d'élèves. En effet, la compétence 12 précise l'importance d'*« analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves. »*

D'autre part, dans la circulaire n°2015-176 sur le fonctionnement de la Segpa : *« le directeur adjoint chargé de la Segpa est un interlocuteur essentiel des familles »*. La coéducation occupe donc une place centrale dans la réussite scolaire des élèves et plus particulièrement de ceux dont les parents sont les plus éloignés de l'école. Nous donnerons la définition de la coéducation ultérieurement.

1.3 Des relations difficiles entre les parents des milieux défavorisés et l'école

1.3.1 Les représentations réciproques du rôle de chacun

Les parents et l'école doivent partager des responsabilités éducatives vis à vis de l'enfant.

Ce but commun partagé laisse sous-entendre une coopération sur les moyens mis en œuvre entre chacune des parties. Cette démarche est d'autant plus complexe quand la communication est mauvaise. En effet, les tensions sont plus vives entre les parents et les agents de l'école quand les difficultés scolaires sont présentes car les attentes mutuelles et les conséquences sont plus pesantes (Périer, 2005).

➤ **La réaction des enseignants face à l'échec scolaire des élèves et aux familles défavorisées**

Les enseignants se désengagent de leurs responsabilités face aux élèves dits en échec « *d'après par exemple les enquêtes récentes de F. Dubet, 77 % d'entre eux considèrent que ce sont les pratiques éducatives familiales qui sont en cause* » donc « *l'école n'a pas les moyens d'influer sur le parcours scolaire compte tenu de l'état de dégradation des pratiques éducatives qui sont en cause.* » (Philip, 2011, p 267). Cette externalisation des responsabilités est en étroite corrélation avec la démission éducative des parents, ressentie par les enseignants (Périer, 2007).

➤ **De la confiance à la méfiance**

P. Périer (2005) explique que les parents de milieux défavorisés, se sentant démunis face aux attendus fortement implicites de l'école, lui délèguent l'instruction de leur enfant en toute confiance. Ils pensent alors qu'ils ne sont pas compétents, que les enseignants savent mieux qu'eux et ils ont ainsi peur de mal faire. Ils se sentent alors illégitimes pour intervenir et adoptent une posture de retrait, d'éloignement volontaire qui est souvent interprété par les enseignants comme du désintérêt. Cette confiance totale dont parle P. Périer (2005) peut se transformer en méfiance, surtout au moment où l'école les convoque pour les informer des problèmes ou difficultés que leur enfant rencontre. Ces parents pensaient bien faire en restant à distance et cela ne fonctionne pas. C'est pourquoi ils peuvent ressentir une forme de jugement de leur rôle de parents, du découragement quand les démarches qu'ils entreprennent ne donnent que peu de résultats. Tout cela peut renforcer le repli sur soi ou aboutir à une relation de défiance envers l'institution scolaire. Les parents qui se trouvent dans ces situations peuvent être considérés comme éloignés de l'école et de la culture scolaire ; il faut alors les en rapprocher comme le précise l'un des objectifs de la circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires.

1.3.2 Les difficultés liées à l'adaptation scolaire

Le rapport sur la grande pauvreté et la réussite scolaire (Delahay, 2015) montre comment les familles les plus en difficulté socialement sont marquées d'illégitimité de telle manière qu'elles préfèrent rester dans l'anonymat au lieu d'user de leurs droits.

Les conséquences ont un impact sur la scolarité de leurs enfants même s'il n'y a pas toujours de lien entre pauvreté et échec. Il existe alors des incompréhensions réciproques entre l'école et une partie importante de la société civile qui ne comprend pas ou plus les attentes de l'école alors même qu'elle formule ses propres attentes et qu'elle a le sentiment de ne pas être à son tour entendue. Il y a urgence de refonder l'école afin d'assurer la réussite de tous. Or, *« Refonder l'école, ce n'est pas niveler par le bas, c'est élever le niveau de tous en centrant l'attention du système éducatif en priorité en direction des plus fragiles, ceux dont les destins scolaires sont liés à leur origine sociale »*. (Delahay, 2015, p. 13)

➤ Une école pas toujours « adaptée » ou « préparée » à la diversité des parents

Selon P. Périer (2019), les parents issus de milieux défavorisés sont préoccupés par la réussite scolaire de leur enfant, sont conscients des enjeux (poursuite d'étude, diplôme) mais ne maîtrisent pas les règles qui s'imposent à eux ; or ces règles sont pourtant bien comprises par les parents de la classe moyenne. Ces derniers, appelés *« parents stratèges »*, savent parfaitement bien utiliser leurs ressources familiales et mobiliser leurs compétences pour répondre aux demandes institutionnelles (participation aux instances, implication et suivi dans la scolarité). A contrario, les parents des milieux défavorisés sont mis en porte à faux par l'école. Dans ce contexte, ces parents éloignés de l'institution se sentent disqualifiés voire stigmatisés. D'autant plus qu'il est difficile de comprendre une école complexe qui évolue très vite, parfois peu *« lisible »*, de saisir les rôles et la signification des acronymes des professionnels de l'institution scolaire. C'est aussi dans ce sens que B. Bernstein (1976) explique que la distance entre l'école et les parents tient d'abord au fait que les codes scolaires comme la culture transmise, basée sur la transmission d'une pensée autonome, entrent en tension avec les modèles et les codes culturels familiaux. Selon lui, le code linguistique valorisé par l'école (code *« intégré et élaboré »*) est davantage utilisé dans les milieux sociaux favorisés qu'au sein des milieux défavorisés dans lequel prédomine un langage plus *« commun »*.

➤ **Une école qui conforte les inégalités sociales**

Les approches sociologiques de P. Bourdieu et de J.C Passeron (1970) ont mis en évidence les liens entre l'origine sociale et le parcours des élèves. L'école serait inégalitaire car elle demande à une partie des élèves des connaissances, des savoirs faire et des savoirs-être qu'elle n'enseigne pas : les manières de s'exprimer à l'oral ou à l'écrit par exemple. Dans ce contexte, l'institution souligne ces conditionnements sociaux et culturels et entérine les déterminismes. Ainsi, le système éducatif exerce une « violence symbolique » sur les élèves issus des milieux modestes. Il reproduit les inégalités sociales en les légitimant et en identifiant la réussite scolaire au mérite. Seulement, cette théorie, appuyée par des pionniers de la sociologie, est toutefois à nuancer car l'héritage social peut être contrarié. Tout d'abord, selon certains chercheurs comme G. Henri-Panabière (2010) l'échec scolaire existe en milieu favorisé. Selon elle, le patrimoine familial n'est pas toujours scolairement profitable. Par exemple, pour les mères notamment qui ont très souvent la charge du suivi scolaire des enfants, le fait de ne pas être employées au niveau de leur qualification enlève de la valeur aux diplômes aux yeux de leur enfant (Henri-Panabière, 2010). D'autre part, la réussite scolaire en milieu modeste existe et ne s'explique pas par la détention du capital culturel (Lahire, 1995).

➤ **La réussite scolaire dans les milieux défavorisés : pas de fatalisme !**

Selon Feyfant (2011) « *il ne suffit pas de dire que les enfants de milieux défavorisés ont plus de risques de connaître l'échec scolaire* » (Feyfant, 2011, p. 9). Il existe plusieurs variables en lien à « *ce concept de milieu défavorisé* » (Feyfant, 2011, p. 9) et notamment à la notion de famille, ce qui alors multiplie les interdépendances possibles. D'après Feyfant (2011), les facteurs en lien avec les difficultés scolaires sont nombreux : les valeurs, le genre, le niveau de diplômes, le capital culturel et s'additionnent aux données économiques ou sociales. Autrement dit, il existe une multitude de cultures familiales auprès des parents défavorisés. Ainsi ceux-là peuvent agir de différentes manières selon leur culture, leur histoire personnelle ou familiale sur la scolarité de leur enfant.

B.Lahire (1995) s'est intéressé à la réussite des élèves issus de milieux défavorisés et s'est demandé comment on explique que certains élèves issus de milieux très dépourvus culturellement (leurs parents sont parfois analphabètes) « réussissent » scolairement.

Les résultats de ses recherches permettent de constater que des familles faiblement dotées en capital scolaire ou n'en possédant pas du tout (cas des parents analphabètes) peuvent cependant, très bien, par le dialogue ou par la réorganisation des rôles domestiques, faire une place symbolique (dans les échanges familiaux) ou une place effective à l'écolier ou l'enfant lettré au

sein de la configuration familiale. Lahire l'affirme : « *Ainsi, dans certaines familles, on peut trouver tout d'abord une écoute attentive ou un questionnement intéressé chez des parents qui montrent par-là que, pour eux, ce qui est fait à l'école a du sens et de la valeur* » (Lahire, 1995, p. 264). Selon lui, au-delà des conduites de « mobilisation » des parents dans les milieux défavorisés, « *il y a réussite scolaire quand les familles ont la possibilité de construire et conférer une place signifiante, symbolique (dans les échanges) et effective (dans les interactions) à l'expérience scolaire et sociale de l'enfant* » (Lahire, 1995, p. 200). Cela permet donc à l'enfant d'être accompagné dans cette nouvelle expérience, souvent différente de celle du parent. Dans un tout autre cadre, certains auteurs (Charlot, Beautier et Rochex, 1992) ont montré que la réussite ou l'échec à l'école dépendaient plus particulièrement du sens que les élèves donnaient à leur scolarité. Les élèves les mieux adaptés seraient ainsi ceux qui parviendraient le mieux à s'affranchir d'une logique strictement utilitariste de l'école. En clair, ils donnent du sens aux apprentissages et font du lien entre les disciplines scolaires. Cette possibilité est d'autant plus féconde quand l'expérience scolaire de l'enfant s'inscrit dans le projet familial qui permet à l'enfant de trouver un sens, qui n'engage pas que lui. Ces parents adaptent leur suivi à un désir porté sur l'avenir de leur enfant (Zérroulou, 1988). Dans cette logique, impliquer et accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants prend tout son sens à condition de bien comprendre la démarche de coéducation.

1.4 La coéducation, une relation à construire

1.4.1 Les origines, la définition et le concept de la coéducation

➤ Les origines

S.Rayna et M.N. Rubio (2010) évoquent le contexte historique de la notion de coéducation en la situant dès les années 1920-1930 dans les écrits des bâtisseurs de l'Education Nouvelle. Utilisé pour désigner la mixité garçons-filles, ce concept a été ensuite déplacé du côté de la relation co-éducative entre les parents et les professionnels en passant de la petite enfance, à l'éducation populaire et à l'éducation spécialisée. Dans ce contexte, les parents et les professionnels partagent donc bien l'éducation de l'enfant.

➤ Définir la coéducation

D'un point de vue lexicographique, le terme « coéducation » est formé à partir du préfixe *-co*⁴ signifiant “ensemble” et le mot “éducation”⁵. Il est défini par le Centre National de

⁴ <https://www.cnrtl.fr/definition/co>

⁵ <https://www.cnrtl.fr/definition/education>

Ressources Textuelles et Lexicales comme “*Art de former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie*”. L’assemblage de ces deux éléments met donc en évidence que plusieurs acteurs vont agir ensemble dans le développement de l’enfant.

➤ **Le concept de coéducation**

Selon C. Hurtig-Dellatre (2016), l’éducation « *est une tâche collective et ardue qu’il est essentiel et passionnant de partager* ». L’auteure explique que cet ensemble « *d’interventions constitue une sorte de puzzle avec lequel l’enfant* » pourra construire son chemin (Hurtig-Dellatre, 2016, p. 42). Pour certains penseurs, la coéducation n’est donc ni une valeur ni un concept, mais seulement un fait. G. Brougère (cité par Hurtig Delattre, 2016) explique que ce qui fait « *concept et valeur* » est de considérer que la conscience de ce puzzle et le dialogue entre les acteurs sont bénéfiques pour l’enfant. Aujourd’hui, la coéducation est invoquée pour penser un nouveau modèle de relation à construire dans le milieu scolaire. J.L Auduc (2016) propose une définition de la coéducation : « *Parents et enseignants collaborent ensemble dans la même direction avec un même objectif : la réussite des jeunes* » (Auduc, 2016, p. 34). Selon lui, la coéducation repose sur la reconnaissance respective des compétences et des complémentarités de chacun ainsi que sur un positionnement commun dans une recherche de confiance réciproque. Le rôle des parents dans l’éducation de l’enfant est primordial, ce sont les premiers éducateurs. La famille permet à l’enfant de se construire car elle le situe dans une histoire et un territoire. Elle permet d’assumer les liens affectifs, sociaux, culturels, religieux... Cette fonction est nécessaire mais elle peut être la source de difficultés qui empêchent l’enfant de prendre sa place dans la société, notamment quand les valeurs éducatives véhiculées par la famille sont éloignées des valeurs transmises par l’école. En contrepartie, selon l’article L111.1 du code de l’éducation : « *L’école doit permettre à chacun de développer sa personnalité, d’élever son niveau de formation initiale et continue, de s’insérer dans la vie sociale et professionnelle, d’exercer sa citoyenneté* ». En formant des citoyens éclairés et autonomes capables de s’insérer professionnellement et socialement dans notre société, l’école a une fonction de séparation et d’émancipation. Selon les travaux de J.Y Rochex (1998), un enfant pourra s’approprier son projet éducatif seulement si trois conditions sont réunies :

- L’enfant doit comprendre qu’il a le droit de devenir différent de ses parents.
- Les parents doivent accorder à l’enfant qu’il puisse devenir différent d’eux.
- L’enfant doit autoriser ses parents à demeurer ce qu’ils sont (Rochex, 1998).

Cette théorie donne des éléments de réponse pour écarter les « *conflits de loyauté* » que les élèves peuvent connaître. Ces conditions impliquent par nécessité qu'il existe une relation de confiance entre l'école et la famille, voire entre les acteurs. Ces conditions peuvent être cadrées par des principes.

1.4.2 Les principes de la coéducation

Dans le guide méthodologique de la coéducation à destination du personnel d'encadrement élaboré par l'Education Nationale, la coéducation repose sur les trois principes suivants : parité d'estime, coopération et explicitation (p. 3) :

- « **Principe de parité d'estime** » : « *Le contact et la communication doivent se fonder sur le respect. Chacun est estimable et pour connaître l'autre il faut reconnaître la spécificité et la légitimité de chacun.* » (p. 3). Ce terme « *principe de parité d'estime* » provient de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. C. Hurtig-Delattre (2016) explique l'importance de considérer cette relation « *à parité d'estime* » afin d'assumer une relation asymétrique. Les professionnels de l'enseignement, en position d'experts face à des parents en position empirique guidés par l'affect, peuvent engendrer des rapports de pouvoir qui conduisent à des tensions et à des incompréhensions. En effet les rôles, les statuts, les compétences et les expériences ne sont pas les mêmes, il est nécessaire de se regarder et s'écouter avec un respect mutuel, sans jugement ni préjugé, quelles que soient nos différences de points de vue. (Hurtig-Delattre, 2016). D'où l'importance de reconnaître les compétences de chacun.
- « **Principe de la coopération** » : « *La coopération signifie faire œuvre commune. Cela suppose de prendre en considération les parents, de les associer à la scolarisation de leurs enfants et de valoriser leurs apports afin d'asseoir leur légitimité au sein de l'école.* »
- « **Principe d'explicitation** » : « *Impliquer les parents comme partenaires, c'est leur permettre de prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement scolaire, du déroulement de la scolarité de leurs enfants, d'en saisir les enjeux, les étapes, les exigences et les possibilités d'accompagnement.* » (p. 3)

1.4.3 Les bénéfices et enjeux de la coéducation

✓ Les bénéfices

La coopération avec les parents a des répercussions sur leur implication dans la scolarité de leurs enfants avec pour conséquences de meilleurs résultats et des attitudes plus positives à l'égard de l'école. Les recherches sur le terrain rapportées par E. Debarbieux, (2015) concluent

que le « *développement d'un lien fort entre le jeune, sa famille et l'école permet de prédire des comportements plus sûrs à l'adolescence et des problèmes de santé moins importants* » (Travaux d'Hawkins et al, 2000 cités par Debarbieux, 2015). D'autre part, « *un véritable cercle vertueux s'enclenche lorsque l'enfant se sent soutenu tant par sa famille que par ses enseignants : on assiste alors à la baisse des conduites agressives* » (Travaux de Slee, 2006 cités par Debarbieux 2015)⁶. Une relation sereine entre les acteurs permet aux jeunes d'être davantage disponibles pour leurs apprentissages. La coéducation est d'ailleurs un des sept piliers du climat scolaire, favorisant la progression des élèves tant sur le plan des apprentissages que sur son bien-être.

✓ Les enjeux de la coéducation en Segpa

Les spécificités de la scolarisation des enseignements adaptés mentionnées dans le rapport de Delaubiers (2013) sont variées : l'éloignement géographique des parents de la structure, une orientation parfois ressentie comme un échec, un accompagnement individuel et adapté avec des enseignants spécialisés, une scolarisation qui se veut de plus en plus inclusive, une part d'élèves en situation de handicap nécessitant un travail en partenariat, un projet personnel de l'élève à accompagner vers un projet professionnel. Toutes ces caractéristiques nécessitent l'implication des parents en tant qu'acteurs et auteurs des décisions. La coéducation part du postulat que tous les parents peuvent agir pour la réussite de leurs enfants. Pour apporter des bénéfices en termes d'effets sur la scolarité et sur climat scolaire ainsi qu'en termes d'égalité des chances, toutes les actions à visée co-éducative impliquent d'être attentifs aux difficultés rencontrées par les parents d'élèves de Segpa. C'est pourquoi leurs singularités et leurs spécificités doivent être prises en compte pour comprendre les problématiques rencontrées avant d'engager une démarche de coéducation. Mais quelles sont les conditions sécurisantes et favorables à mettre en place sur le terrain ? Quel est le rôle du directeur adjoint de la Segpa ?

2 La méthodologie et le terrain d'enquête

2.1 Problématique et hypothèses

Si l'implication des parents à la scolarité de leur enfant permet de contribuer à la réussite scolaire -ce qui est un enjeu majeur pour réduire les inégalités sociales- des malentendus et les représentations réciproques entre les parents de milieux modestes et l'école peuvent empêcher d'établir une relation de confiance. Les parents des élèves de la Segpa, parfois fragilisés par le

⁶Note de Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance intitulée « Du climat scolaire : définitions, effets et politiques publiques » E.Debarbieu 2015

système scolaire n'osent pas s'impliquer dans leur rôle de parents bien qu'ils souhaitent la réussite de leur enfant. En théorie, la coéducation semble évidente mais nécessite de poser des conditions et des principes. Mais qu'en est-il sur le terrain ?

J'ai été amenée aux questionnements suivants : comment favoriser une relation de confiance entre les parents et l'école ? Quelle place est accordée aux parents dans la communauté éducative ? Existe-t-il une coéducation spécifique en Segpa et quelles en seraient alors les conditions nécessaires pour structurer, sécuriser une coéducation au service de la réussite des élèves. Ce mémoire souhaite répondre à la question suivante :

Quel rôle et quelles actions le Directeur Adjoint chargé de la Segpa
peut-il favoriser pour construire une démarche de coéducation au regard de la complexité
relationnelle avec les parents ?

Concernant ce questionnaire, j'ai émis plusieurs hypothèses centrées sur des pistes d'actions. La première hypothèse serait de supposer qu'en valorisant les compétences des parents dans la scolarité de leur enfant, ils se sentiraient reconnus par l'institution et donc en confiance vis-à-vis d'elle.

La seconde hypothèse soulevée serait qu'un travail de coopération renforcé entre les équipes, les parents et le jeune sur la scolarité en Segpa permettrait de mener à bien le parcours scolaire de l'élève (accompagnement régulier dans le suivi et le projet d'orientation).

Enfin la troisième hypothèse serait de penser qu'avec un accueil de qualité, une communication adaptée et un appui des professionnels concernés, le Directeur Adjoint Chargé de la Segpa, faciliterait une démarche de coéducation, grâce à l'explicitation du fonctionnement de la Segpa, de ses attendus scolaires inscrit dans l'organisation générale du collège.

C'est pourquoi, j'ai souhaité procéder à une recherche de terrain pour tester ces hypothèses.

2.2 Présentation du terrain d'enquête

2.2.1 Le département de l'Essonne

L'Académie de Versailles rassemble quatre départements : les Hauts de Seine, les Yvelines, le Val d'Oise et l'Essonne. Cette académie est la première de France par l'importance de ses effectifs avec 1 187 232 élèves accueillis dans le premier et le second degrés⁷.

⁷ Chiffres relevés dans Le guide pratique des nouveaux personnels de l'académie de Versailles 2021

L'enquête a eu lieu dans le département de l'Essonne.

Celui-ci dispose d'un territoire assez disparate, composé d'une zone fortement urbanisée dans le nord et d'une zone plus rurale dans le sud.

Il y a un grand contraste également sur le plan économique et sociale. Le bassin de Massy, avec notamment le plateau de Saclay, est le bassin de France où il y a le moins de chômage, alors que des secteurs comme ceux de Grigny, Corbeil-Essonne et Evry ont un taux d'inactivité important. C'est dans ces secteurs que des REP+ ont été déployées suite à la réforme de l'éducation prioritaire. C'est aussi un département qui connaît une forte croissance démographique depuis plusieurs années, avec une évolution en moyenne de 0,7 % par an.

Dans le second degré, à la rentrée 2021, 125 965 élèves ont été accueillis dans 121 collèges, 48 lycées et deux EREA⁸.

Ce département dispose de 25 Segpa dont 7 se trouvent en zone rurale. Les autres Segpa se trouvent dans des zones urbanisées à très urbanisées. Sur les 25 Segpa, 8 fonctionnent en réseau d'éducation prioritaire (6 en REP et 2 en REP+). Les Segpa choisies pour cette enquête sont éloignées géographiquement les unes des autres. Deux sont en zone d'éducation prioritaire urbaine et une en zone semi-rurale. Mon choix s'est fait en fonction des actions menées autour de la coéducation.

2.2.2 Présentation des trois établissements choisis :

Le collège A est implanté près du centre-ville d'une commune dite nouvelle. La ville est inscrite dans un programme de réussite éducative et le collège est en zone d'éducation prioritaire. L'indice de position sociale (IPS) est assez bas (80,3, deuxième indice le plus bas par rapport aux autres collèges classés REP de l'Essonne en 2020). Le taux de boursiers représente plus du double du taux de boursiers académique (49,7% en 2020). Ces indicateurs nous permettent de confirmer que l'ensemble des parents du collège est issu de milieux défavorisés. Le recrutement se fait sur 5 écoles primaires du secteur, sauf pour le public de la Segpa qui provient d'un secteur plus vaste (7 communes). La Segpa est partie prenante du fonctionnement du collège.

Le collège B est situé dans une commune dont le quartier est un peu excentré et souffre comme les autres quartiers de rivalités qui sont sources de rixes. Les trois collèges de la cité éducative (dont le collège B) rencontrent des problématiques communes liées à la grande pauvreté : habitat précaire, difficultés financières des familles. Cet établissement classé REP a été rénové et agrandi en 2007 au vu de la montée des effectifs. Ce collège accueille principalement des

⁸ Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

élèves issus des 4 quartiers de proximité dont les élèves de la Segpa. L'indice de position sociale à l'entrée en sixième est en constante baisse (88.7 en 2016 à 80.4 en 2020) ce qui indique une paupérisation du public accueilli. Le taux de boursiers est le double du taux de boursiers académique (44,4% en 2020). La Segpa s'inscrit pleinement dans l'organisation de ce collège.

Le collège C est situé dans une petite bourgade. Les élèves viennent principalement d'une commune avoisinante. Ce collège de « campagne » est installé dans un quartier plutôt pavillonnaire, ce qui le place en zone semi-rurale. Les élèves de Segpa viennent d'un secteur de recrutement assez élargi (7 écoles), ce qui ne favorise pas les rencontres entre jeunes/parents en dehors de l'école. L'IPS des parents du collège C est de 120,4 et de 91,9 pour les parents de Segpa (en 2020). Le taux de boursiers est de 10%. Ces deux indicateurs nous permettent d'affirmer que peu de parents du collège relèvent de la grande pauvreté.

Les caractéristiques de ces trois établissements sont détaillées dans [l'annexe 1](#). A la lecture de ces données statistiques, il est donc possible d'établir une cohérence avec les écrits de la première partie. En effet, dans les trois Segpa choisies, les parents appartiennent à un milieu défavorisé, avec toutefois de légères disparités entre les Segpa situées en zone d'éducation prioritaire et celle en zone semi-rurale.

2.3 Modalités de recueil de données

2.3.1 Les personnes choisies pour établir l'enquête

➤ Le choix

J'ai choisi d'interroger le directeur/la directrice chargé(e) de la Segpa, le/la principal(e) et le/la conseillère principale d'éducation dans les trois établissements car ce sont les personnes qui sont les plus régulièrement en contact avec les parents. J'ai pu avoir les points de vue de chacun quant à cette thématique, identifier les obstacles et les moyens d'actions pour développer une démarche de coéducation. Pour les parents, j'ai demandé aux directeurs de la Segpa de trouver des volontaires sur le niveau de 6^{ème} et de 3^{ème} Segpa pour mener mes entretiens. J'ai pu m'entretenir avec trois parents de 6^{ème} et trois parents de 3^{ème}. Je souhaitais également avoir le témoignage et les ressentis des parents de 6^{ème}, nouvellement arrivés sur le collège. Pour les parents de 3^{ème}, je tenais à les interroger autour de leur vécu relationnel avec le collège et particulièrement avec les acteurs de la Segpa. En ce qui concerne les enseignants de la Segpa, j'ai choisi de leur remettre un questionnaire afin d'obtenir des éclairages supplémentaires sur la question.

Le tableau ci-dessous présente les personnes interviewées dans les trois collèges et la manière dont je les mentionnerai dans l'analyse de ces entretiens semi-directifs.

Tableau Répartition des personnes interviewées lors de mon enquête

COLLEGE A	COLLEGE B	COLLEGE C
Principal A Directeur adjoint chargé de la Segpa (Directeur A)	Principal B Directrice adjointe chargée de la Segpa (Directrice B)	Principal C Directrice adjointe chargée de la Segpa (Directrice C)
Conseillère Principale d'Education (CPE, A)	Conseillère Principale d'Education (CPE, B)	Conseillère Principale d'Education (CPE, C)
Parent A1 (6 ^{ème}) Parent A2 (3 ^{ème})	Parent B1 (6 ^{ème} et 3 ^{ème}) Parents B2 (6 ^{ème} et 3 ^{ème})	Parent C1 (6 ^{ème}) Parent C2 (3 ^{ème})

➤ Qui sont les acteurs de l'enquête ?

Les chefs d'établissement du collège A, B et C sont trois personnels de direction expérimentés dans l'éducation prioritaire et ont tous occupé plusieurs postes (principal adjoint, proviseur adjoint, principal). Directeur de Segpa depuis 11 ans, le directeur A est en poste depuis 6 ans dans le collège. Diplômée depuis 2020 en tant que directrice d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, nouvelle dans cette fonction et dans le second degré depuis septembre 2020, la directrice B possède cependant une solide expérience dans l'enseignement spécialisé et dans la direction. Enfin la directrice C en poste sur la Segpa C depuis 4 ans, avait déjà occupé un poste de direction dans l'enseignement adapté.

La CPE A, vient d'obtenir le concours et arrive sur le collège. En poste depuis 12 ans, la CPE B est très impliquée dans l'Académie (animatrice et formatrice) et elle est un pilier du collège puisqu'elle est référente Parcours Avenir. La CPE C, en poste depuis 5 ans sur le collège, occupe cette fonction depuis 20 ans. La diversité des profils et des fonctions m'a permis d'avoir des entretiens riches et complémentaires.

Le parent A1 est un père retraité habitant le quartier et dont la fille est en 6^{ème} Segpa depuis la rentrée. Il a cherché du travail à partir de ses 15 ans et a occupé plusieurs fonctions (berger, maraicher) pour terminer sa carrière comme agent de restauration. Le parent A2 est une mère vivant seule avec sa dernière fille scolarisée en 3^{ème} SEGPA. Sa fille a eu de grosses difficultés relationnelles avec les camarades du collège. Cette mère a été placée en foyer d'accueil dès la 6^{ème} et a commencé sa scolarité en Segpa. Elle a occupé différents métiers (serveuse, boulangère) et a fini par suivre une formation d'aide-soignante à domicile. Depuis, elle travaille dans une maison de retraite. Le parent B1 est une mère seule travaillant comme agent de la

sécurité sur la commune. Ses deux filles sont en Segpa, en 6^{ème} et en 3^{ème}. Cette femme a fait sa scolarité en Segpa dans le collège voisin et y a obtenu un CAP sécurité.

Le parent B2 est une mère vivant seule avec ses 4 enfants et ne travaille pas. Elle a fait sa scolarité au Congo et y était coiffeuse. Elle est venue en France pour suivre son mari. Ces deux derniers fils sont en Segpa, l'un est en 6^{ème} et l'autre en 3^{ème}. Son fils de 3^{ème} a posé beaucoup de soucis de comportement en classe de 4^{ème} et son fils de 6^{ème} a un handicap physique qui relève de la MDPH⁹. Le parent C1 est une mère secrétaire comptable. Elle a obtenu un BTS¹⁰ en Comptabilité Gestion. Son fils est arrivé en 6^{ème} cette année. Le parent C2 est un père qui travaille dans une entreprise du bâtiment. Il a arrêté l'école dès ses 18 ans après son BEP¹¹ en Topographie. Son fils est en 3^{ème} et a eu des soucis de comportement en classe de 4^{ème}.

Dans ce travail de recherche, je choisirai le terme de « parent » qui est davantage employé dans le langage de l'Education Nationale pour placer celui-ci en tant qu'acteur et membre de la communauté scolaire.

2.3.2 Les outils et les modalités de recueil des données

✓ Les entretiens

Afin de mener mon étude, j'ai décidé de procéder à des entretiens semi-directifs (annexes 2 à 5). Ce type d'entretien consiste à recueillir les perceptions, les ressentis et les réactions de l'individu interrogé à partir de questions et de thèmes sélectionnés en amont. Cette démarche s'appuie sur la méthodologie développée par J.C Kaufmann à travers la conduite et l'analyse de l'entretien semi-directif. Il le nomme aussi « l'entretien compréhensif » (1996).

Tenant compte de ses préconisations, j'ai procédé aux entretiens en :

- élaborant une grille d'entretien, organisée dans sa structure mais assez souple néanmoins pour ne pas figer l'échange.

- tentant de « rompre la hiérarchie » durant l'échange pour : « s'approcher du style de la conversation sans se laisser aller à une vraie conversation » (Ibid. p. 48).

Il était tout de même possible d'improviser concernant les relances, tout en restant sur l'objet de l'enquête à savoir, la coéducation. Ce mode d'enquête a ses limites car il prend en considération uniquement un échantillon de personnes et n'est donc pas toujours représentatif. Ce mode d'entretien m'a permis d'adopter pleinement une posture d'écoute active et bienveillante. J'ai pu faire des relances pertinentes, expliciter mes questions en cas d'incompréhensions et demander des précisions sur les propos échangés, ce qui n'aurait pas pu

⁹ Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap

¹⁰ Brevet de Technicien Supérieur

¹¹ Brevet d'Etude professionnel

être possible avec un questionnaire, notamment pour les parents. En effet, une question présentait une difficulté de compréhension, comprise au sens propre par certains parents alors que je l'avais pensée dans un contexte figuré (annexe 6). Ce type d'entretien permet donc d'ajuster les propos en fonction de la compréhension de son interviewé.

L'entretien a duré entre 20 et 45 minutes et a été enregistré avec l'accord de chaque interviewé. Sur les 6 entretiens avec les parents, 5 se sont déroulés en présentiel et 1 par téléphone durant la dernière semaine avant les vacances de Noël. Chaque directeur avait prévu une salle isolée afin d'échanger tranquillement avec le parent et ce qui m'a permis de le mettre à l'aise et de rentrer dans une écoute active. Les entretiens semi-directifs conduits avec les professionnels se sont déroulés dans leur bureau respectif durant la semaine du 17 janvier au 21 janvier 2022. Ces entretiens étaient parfois entrecoupés de sonneries téléphoniques, d'interventions d'élèves ou d'enseignants. Les conditions propices n'étaient donc pas toujours réunies. Lors des entretiens, il m'est parfois arrivée de ne pas poser certaines questions car mon interlocuteur y avait déjà répondu de lui-même au cours d'une réponse précédente. Tous les entretiens ont été retranscrits (annexe 7) afin de croiser les données. Puis ils ont été synthétisés dans un tableau en lien avec les questions posées en utilisant des couleurs pour chaque collègue.

✓ **Le questionnaire pour les enseignants**

Ces questionnaires (annexe 6) ont été pour moi un moyen de compléter et d'enrichir mes données qualitatives. S'adressant aux enseignants de la Segpa, le questionnaire a été diffusé en ligne par le directeur de Segpa via une application. Seuls les professeurs des écoles et d'ateliers ont pu y répondre, soit 5 enseignants par structure. En ayant relancé à plusieurs reprises les directeurs pour qu'ils puissent envoyer de nouveau le lien, j'ai eu au final 10 questionnaires sur 15 de prévus.

✓ **Le nuage de mots**

Lors des entretiens, aux questions « *Qu'attendez-vous surtout du directeur de la Segpa dans la relation avec les parents ?* » et « *Quelles sont les principales conditions que le directeur de la Segpa doit réunir pour structurer et sécuriser la coéducation ?* », des éléments de langage ont été extraits (annexe 8) dans un nuage de mots (annexe 9) pour mettre en relief le rôle du directeur de la Segpa dans la coéducation. Puisque les questionnaires des enseignants sont des données quantitatives et non qualitatives, leurs verbatims n'ont pas été mélangés aux éléments de langage des entretiens dans le nuage de mots.

3 L'analyse des données des terrains d'enquête

3.1 Les compétences parentales et la question de la confiance

3.1.1 Les parents de SEGPA selon l'enquête : qui sont-ils ?

Les parents d'élèves ont une préoccupation commune : la difficulté scolaire de leur enfant. Ils doivent les accompagner afin de leur garantir une réussite scolaire et un avenir professionnel. Une mère explique lors de l'entretien *« je dis à mes enfants qu'il faut bosser à l'école pour aller bosser ! »* (Parent A2). La plupart des acteurs de l'enquête savent que ces parents sont issus de milieux défavorisés. Les parents de SEGPA *« ont parfois une plus grande précarité sociale »* (Principal B) et *« sont un peu plus démunis socialement »* (CPE C). Les professionnels soulignent par ailleurs d'autres spécificités. Ce sont des parents fragiles ayant un rapport avec l'école qui est compliqué. Pour un des parent *« l'école, c'était difficile »* (Parent A1) ou pour un autre *« j'ai arrêté en 6^{ème}, j'ai tout laissé tomber »* (Parent A2). Parfois l'école ne correspondait pas aux attentes souhaitées : *« l'école était en inadéquation avec la vie active »*. (Parent C2). Le Principal B le constate également sur le terrain : les parents de milieux défavorisés *« n'ont pas tous réglé leur histoire avec l'école, et l'école les a fait souffrir. Ils ont vécu une orientation complètement subie et non acceptée, et qui n'a pas permis de rentrer dans l'emploi »*.

Ces difficultés ont des répercussions dans le choix de l'orientation pour leur enfant. Ce sont aussi des parents qui *« ont une plus grande fragilité affective »* (Principal B) et qui s'est amplifiée avec la crise sanitaire : *« quand je suis arrivée l'année dernière, ils étaient insécurisés et fragilisés par des angoisses. Ils projetaient leurs souffrances sur leurs enfants »*. (Directrice B). Pour les professionnels, les parents d'élèves de Segpa ont parfois un décalage temporel avec l'école car les parents travaillent parfois tard ou même la nuit. Le rythme n'est pas celui de l'école : *« les parents ont des difficultés à venir à l'école car ils ont parfois des horaires décalés »* (Directrice B). Effectivement, selon les dires d'un parent : *« Quand je ne viens pas, c'est que j'ai oublié, c'est quand je ne me réveille pas, c'est trop tôt le samedi 8H30 »* (Parent B2).

3.1.2 Les difficultés et les appuis rencontrés dans la relation

Les difficultés rencontrées sont variées. Ainsi, les professionnels remarquent un décalage de cadre éducatif entre les parents et l'école. Le directeur A évoque *« la distanciation des repères éducatifs et culturels entre l'école et les parents »*.

Parfois, certains parents ont des difficultés de compréhension liées aux problèmes de la langue, comme le précise la CPE B, c'est « *une vraie barrière* ». Lors d'une réunion, une enseignante du collège B souligne « *que les parents manquent parfois d'investissement dans la scolarité de leur enfant* ». Certains professionnels parviennent à expliquer cette distance par le fait que « *les parents ont peur du jugement* » (CPE B). Les difficultés sont aussi liées à des malentendus avec les enseignants du collège. La communication peut bloquer quand « *les parents ne nous disent pas tout* » (Directrice C). Cependant, des appuis sont présents de part et d'autre. D'une part, ce sont des parents qui s'intéressent à la scolarité de leur enfant : « *Ils sont très en demande pour beaucoup d'informations, de renseignements qu'ils perdent sur l'ENT* » (CPE B). D'autre part, les personnels de l'établissement restent soucieux de conserver le lien avec les parents en proposant des adaptations. Concernant les parents les plus distants, « *on ne lâche rien, on rappelle et on s'adapte* ». (Directrice C) et « *on essaie de se mettre à leur place et de s'adapter lors des rendez-vous* ». (Principal A). Une enseignante du collège A n'hésite pas à évoquer le manque de formation sur la posture à adopter avec les parents et selon elle, il faudrait que les enseignants « *soient formés aux problématiques familiales* ». Les problématiques des parents de Segpa dans un quartier sensible situé en REP sont les mêmes que les autres parents, « *je ne fais pas de différence entre les parents de SEGPA et ceux du collège, ils sont fragiles* » (Principal A). Les professionnels comprennent que ce sont des parents vulnérables auxquels il convient de porter un regard attentif. Certains sont dans le désir de faire évoluer ce regard pour trouver des solutions et de mieux comprendre les parents (formation, communication adaptée).

3.1.3 Rôle des parents et les compétences parentales

-Constats du terrain, selon les professionnels

Le rôle des parents est rapidement jugé comme « *essentiel* » par les professionnels surtout dans l'accompagnement à la scolarité de leur enfant. Selon les retours des questionnaires des enseignants, le suivi régulier est primordial. Les attentes jugées les plus importantes vis-à-vis des parents sont de venir aux réunions individuelles (9/10) mais surtout de s'investir dans le projet scolaire de leur enfant (10/10). Le rôle des parents est « *d'être avec nous dans le projet éducatif* » (Directeur A) et qu'ils « *accompagnent et comprennent que le choix de l'orientation de leur enfant ne correspond pas à l'idée de l'orientation qu'ils souhaitent eux* » (Directeur C). Comme l'explique la directrice B, ils manquent d'assurance dans leur capacité à être parents et ne savent pas toujours « *poser le cadre avec les portables par exemple* » et ils ont du

mal à faire « *des choix éducatifs* ». D'après elle, « *il faut toujours les restaurer dans leur rôle de parents* ». (Directeur B).

Les directeurs A et B parlent de « *métier de parent* ». Ce terme renvoie nécessairement aux compétences parentales et à leur responsabilité de parents au sens juridique. Le métier de parent, ce serait d'abord satisfaire les besoins physiologiques de leur enfant : « *leur métier de parents, c'est à dire leur donner à manger, un toit, du chauffage* » (Directrice B) puis de permettre d'assurer leurs besoins de sécurité « *poser un cadre éducatif, être dans l'accompagnement, dans le langage et puis s'intéresser à ce qu'ils font en leur parlant de leur projet* » (Directrice B). Le directeur A explique quant à lui l'importance que chacun puisse rester à sa place : « *Chacun a son métier. Nous sommes des experts, chacun son métier !* » (Directrice A). Par contre, il est important « *d'outiller les parents* » pour qu'ils « *puissent accompagner leur enfant sur le plan scolaire et éducatif* » (Principal B).

Les compétences parentales envisagées par les professionnels sont parfois de l'ordre des compétences sociales. Elles sont définies comme « *la capacité d'écoute avec son enfant, capacité de recadrer, lui montrer le chemin, l'accompagner sans se laisser influencer par les réseaux* » (Directeur A) ou correspondraient à « *l'écoute ou la disponibilité, faire au mieux pour que le projet du jeune réussisse et l'aider à s'épanouir dans sa formation* » (Directrice C).

-Constats du terrain, côté parents

Les compétences parentales (en lien direct avec l'école) des familles interrogées sont bien présentes et en rapport avec les attendus des professionnels. Le suivi scolaire est important pour certains parents : « *je fais les devoirs avec elle, je les vérifie puis on se raconte notre journée* » (Parent B1). Concernant l'accompagnement dans le projet professionnel, le parent B1 a aidé sa fille à faire sa lettre de motivation et a demandé de l'aide à la directrice pour la correction. Quant au parent C2, il a trouvé des stages pour son fils afin qu'il puisse affiner son projet professionnel. Les parents interrogés se sentent investis dans leur rôle de parents même si parfois ils se sentent en difficulté : « *Bientôt, je la mettrai à l'étude car les devoirs ce sera plus dur.* » (Parent A1) ou même dépassés : « *Je ne comprends pas, elle a quatre jours d'absence et vu que je n'ai pas Pronote* » (Parent A2). Les parents de l'enquête pratiquent également des activités apparemment non scolaires qui correspondent pourtant aux attendus souhaités par les professionnels de l'Education Nationale. En effet, le parent C2 développe chez son enfant des

habilités manuelles puisqu'il « *bricole* » avec son fils dans son garage et donne du sens aux apprentissages car il « *en profite pour faire des calculs* » avec lui.

D'autres parents développent la curiosité de leur enfant en leur proposant différentes expériences, quand une mère « *va au parc se promener* » (Parent A2) avec sa fille ou quand « *son fils fait de la photo avec son père* » (Parent C1). Une mère précise fièrement que maintenant « *c'est son fils qui fait à manger depuis qu'il est en Segpa* ». (Parent B2)

Le terme de compétences parentales renvoie à une norme établie qui reste assez subjective et relative à l'expérience de chacun. Les compétences parentales des parents interrogés sont en lien avec la scolarité de leur enfant. Majoritairement, ils n'hésitent pas à envisager de l'aide ou à trouver des solutions en cas de difficultés auprès des acteurs de l'établissement (directeur de la Segpa ou enseignants). Selon l'enquête, l'école n'est pas là pour remplacer les parents dans leurs compétences de parents (« *chacun son métier* ») mais plutôt de les accompagner (« *les outiller* ») afin qu'ils puissent eux-mêmes trouver les solutions les plus adaptées. Aussi, les parents développent auprès de leur enfant des connaissances qui ne s'inscrivent pas directement dans le cadre scolaire. Celles-ci permettent pourtant de développer chez eux certaines aptitudes. Comment ces compétences pourraient-elles être valorisées par l'institution ?

3.1.4 La relation de confiance

A plusieurs reprises, lors des entretiens, la notion de confiance est une des variables incontournables de la coopération entre les parents et l'école car elle conditionne la réussite des élèves.

- Constat de terrain, côté des professionnels

Que les professionnels parlent d'un « *lien* » ou « *d'alliance* », la relation de confiance est déterminante dès le départ de la rencontre : « *C'est avant tout faire alliance avec les familles* ». (Directeur A). Elle doit se construire progressivement : « *un petit peu long à s'instaurer, elle se mérite* ». (Directrice B), auprès d'équipes pédagogiques et éducatives relativement stables « *c'est plus simple quand l'équipe est stable* » (Directrice C).

Ce lien de confiance doit être en permanence sécurisé par « *beaucoup d'échanges et de clarification* » (CPE B) et accompagné d'une posture professionnelle.

Cette relation de confiance a toutefois ses limites : « *Paradoxalement, ils nous font entièrement confiance et derrière ils nous mettent la barre haute car ils nous font trop confiance* » (Principal B). Cependant, lorsqu'elle est « *impossible* », elle peut être un frein dans la coopération avec les parents, par exemple « *quand les parents omettent de donner des éléments importants, la confiance se perd* ». (Directrice C). Pour œuvrer ensemble, cette étape est essentielle.

- Constat de terrain, du côté des parents

Une posture d'écoute active et bienveillante favorise cette relation. Elle permet aussi de placer le parent comme acteur essentiel dans la scolarité de son enfant. La confiance se gagne par la réactivité des professionnels envers une situation particulière vécue par leur enfant. En effet, selon les parents « *j'ai vu tout de suite...qu'ils étaient derrière, attentifs. Je leur ai parlé de mon problème, ils ont agi tout de suite.* ». (Parent A3) ou bien « *Si souci, la directrice le règle de suite. Elle n'attend pas.* » (Parent B2) Le parent se sent alors écouté et ainsi valorisé dans ses compétences parentales.

3.1.5 Les enjeux de la coéducation dans la réussite du jeune et son épanouissement

Tous les professionnels mettent l'accent sur les enjeux de la coéducation au service de la réussite du jeune et de son épanouissement. D'ailleurs, « *les élèves avec lesquels, il y a plus de difficultés, les relations avec la famille sont aussi difficiles* » (CPE B). Cette corrélation ne peut pas être prise comme un indicateur suffisant mais cela témoigne de l'impact déstructurant d'une relation délétère entre l'école et les parents sur la scolarité du jeune. Pour les conseillères principales d'éducation, la coéducation doit permettre « *de clarifier les malentendus* » (CPE B) ou « *de rendre lisible l'école* » (CPE C) pour apaiser le climat scolaire. En effet celles-ci sont souvent confrontées à des situations plus litigieuses avec les parents que ne le sont les enseignants. Ces derniers s'accordent sur l'importance de montrer au jeune « *l'unicité* » et la « *complémentarité* » entre les parents et l'école afin de trouver des solutions communes pour faire progresser l'élève dans son parcours. Selon un des enseignants questionnés « *le discours doit être complémentaire, l'élève doit voir que nous travaillons en équipe avec lui* ». Dans ce sens, pour un des parents, coéduquer, c'est respecter « *un pacte entre mon enfant, moi et l'équipe enseignante* ». (Parent C1). D'après les parents interrogés, l'enjeu de la coéducation est explicite : les actions communes entre l'école et les parents ont plus de poids pour l'enfant et représente un soutien parental important pour les apprentissages. En effet, « *I (son fils), nous prenait la tête donc on collaborait ensemble entre l'enseignant, la directrice, I et moi. On a décidé de mettre I à la cantine pour sa sécurité car il était toujours dehors* » (Parent B2).

Pour le principal B, « *Coéduquer : c'est d'abord faire équipe avec les parents, c'est arriver à les associer avec les fragilités et les limites que peuvent avoir certains parents* ». Il s'agit donc de tenir compte et de respecter la singularité de chaque parent. Il ajoute : « *c'est savoir les accompagner dans la prise de décision et ne pas décider à leur place* » puis précise qu'il est important de « *ne pas les mettre sur la touche !* » (Principal B). En effet, il convient non pas

d'enfermer les parents les plus précaires dans une approche misérabiliste mais en souligner combien leurs ressources, leurs résistances, leurs doutes doivent être pris au sérieux afin d'aboutir à une vraie reconnaissance mutuelle réhabilitant la parole de chacun. D'ailleurs, l'enjeu de la coéducation est de permettre aussi de « *lever les blocages ou les déterminismes* » (Principal A) par le dialogue et l'argumentation, notamment dans le domaine de l'orientation. C'est pourquoi pour certains professionnels, la coéducation est un moyen d'accompagner les parents dans leur parentalité en lien avec la scolarité du jeune « *pour les amener sur d'autres pistes* ». (CPE A). Dans ce cadre, l'enjeu de la coéducation pour les professionnels prend un sens éducatif.

Certains acteurs semblent convaincus que l'un peut apporter quelque chose à l'autre et réciproquement. D'ailleurs, les éléments d'informations donnés par les parents sur leur enfant permettent de mieux le comprendre et de s'adapter au contexte. Ainsi coéduquer permet « *d'avoir une vision globale de l'enfant* » (CPE B) ou de « *comprendre toute la complexité de la situation* » (Directrice B). Ici le rôle de chacun est important et les acteurs partagent un intérêt commun : l'enfant. Selon le rôle, la fonction et les expériences des acteurs du terrain, la coéducation a donc bien des enjeux différents.

3.2 Une coopération renforcée tout le long du parcours scolaire

3.2.1 L'accompagnement à la pré-orientation : le lien à tisser avec les parents

La proposition de la pré-orientation faite aux parents d'élèves repose de manière générale sur deux critères : d'une part l'étude des difficultés scolaires graves et persistantes et d'autre part, la prise en compte du contexte familial ou social qui impacte la scolarité du jeune. In fine, la décision appartient aux parents. Tout d'abord, les directeurs de Segpa contactent les équipes enseignantes des écoles du secteur. Pour le directeur A, « *ce moment représente un gros travail de coopération* » et « *je me fais inviter à un maximum d'équipes éducatives* » des écoles élémentaires du quartier (Directeur A). La directrice C précise que, « *dès le mois de septembre, j'envoie un mail de présentation de la Segpa, je préviens des échéances pour le pré orientations avec les protocoles et la circulaire, et je leur dis de ne pas hésiter à m'inviter aux équipes éducatives* ». (Directrice C). Seulement, cette directrice arrivée pourtant depuis 4 ans doit encore faire sa place car toutes les écoles du secteur ne la contactent pas : « *je ne suis pas invitée à toutes les équipes éducatives mais cela commence à se faire de plus en plus* ». (Directrice C) Souvent organisée en décembre, l'équipe éducative axée sur la proposition de pré-orientation est souvent la première rencontre avec les parents et le directeur de la Segpa. Lors de cette

réunion, il convient d'apporter aux parents d'élèves une aide à la décision, de leur fournir des éléments qui leur permettront d'évaluer la plus-value pour leur enfant, de leur faire comprendre la nécessité d'une continuité dans le traitement de la grande difficulté ou bien de leur expliquer les enjeux et le fonctionnement de la Segpa. La présence du directeur de Segpa permet de soutenir et d'aiguiller l'équipe éducative (enseignants, directeur, parents et élève) dans un vrai travail de coopération. C'est un moment phare pour le directeur A, pour « *accrocher les parents* » en leur présentant les avantages de la pré-orientation « *je leur « vends » la pré-orientation* ». (Directeur A). En effet l'orientation en Segpa n'est pas toujours bien acceptée car celle-ci est socialement peu valorisante. La décision de pré-orientation en Segpa pour les parents semble moins décisive et plus progressive. Cela leur laisse un temps de réflexion supplémentaire. Le directeur doit être sincère et rassurant pour tisser ce premier lien. C'est pourquoi le directeur A propose en janvier un deuxième temps d'accroche aux parents et à leur enfant par un entretien individuel et une visite de la Segpa. Il explique que « *c'est pour créer le lien* ». La directrice C effectue ce temps « *fort* » après la notification d'orientation et d'affectation de la CDOEA¹². Le directeur A ajoute un autre temps en juin uniquement pour les élèves en organisant un mini-stage, ce qui permet aussi aux parents de s'engager et de se projeter progressivement dans le fonctionnement du dispositif Segpa. Ce sont les enseignants de l'enseignement professionnel accompagnés par leurs élèves de 3^{ème} qui accueillent les enfants de CM2 (ciblés par la décision de pré-orientation) sur les ateliers professionnels.

Le travail en amont des équipes enseignantes du primaire auprès des parents et l'appui du directeur de Segpa lors de cette équipe éducative représentent une coopération entre tous les acteurs concertés. Sans oublier que la décision de pré-orientation (dans un premier temps) et puis la décision d'orientation (dans un second temps) reviennent aux parents. Cette première rencontre des parents avec la Segpa, représentée par son directeur, est un moment crucial car elle permet de poser les bases solides pour engager une relation saine et constructive. Ce travail est possible uniquement si le directeur de Segpa se fait connaître par une communication active extérieure et s'il reste sur le poste plusieurs années. Ces temps supplémentaires et volontaristes organisés par l'équipe et son directeur sont des gages de réussite pour amorcer la coéducation. Ces facteurs de réussite reposent beaucoup sur l'engagement du directeur, qui impulse l'investissement de son équipe sur ce type d'actions.

3.2.2 Les rencontres tout le long du parcours scolaire

Tous les acteurs professionnels permettent aux parents de suivre la scolarité de leur enfant grâce

¹²CDOEA : Commission Départementale d'Orientation pour les Enseignements Adaptés

à la mise en place de temps formels tels que la réunion de rentrée, les remises de livret, le suivi des élèves et l'accompagnement à l'orientation. Toutes les Segpa du terrain étudié se positionnent sur le calendrier du collège pour plus d'harmonisation et ainsi être dans une logique inclusive. Les rencontres collectives sont pour tous les parents du collège.

La réunion de rentrée

Il s'agit d'un temps fort pour les professionnels de l'éducation nationale, vécu parfois comme un moment solennel, pour expliquer le fonctionnement du collège, présenter le personnel et les attendus scolaires. Cette réunion « *permet de mettre un visage sur un nom d'enseignant et d'un parent* ». (Directrice C). La présence des parents varie d'une Segpa à une autre et d'un niveau à un autre. Les parents de 6^{ème} viennent davantage aux réunions par rapport aux parents des autres niveaux surtout dans la Segpa A. Trois enseignants ayant répondu au questionnaire affirment que les parents de la Segpa A sont assez bien représentés lors des réunions collectives. Cependant, cette réunion collective de rentrée n'est pas toujours profitable pour les parents, et ne répond pas toujours au besoin précis des parents : « *Alors je vais être mauvaise élève, je n'ai pas le souvenir de cette réunion, ni de ce qui a été dit car c'était long, ce qui m'intéressait c'était la Segpa* » (Parent C2).

La remise de livret, un temps à prendre

Les enseignants des trois Segpa sont unanimes, la remise des livrets permet de « *rechercher ensemble des points d'appuis et des leviers pour aider l'élève à progresser* », et « *d'informer les parents des résultats scolaires et de trouver des pistes d'amélioration* ». Les enseignants souhaitent impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant et valorisent ainsi leur place de parent. La directrice de la Segpa C précise à ses enseignants lors de la réunion de coordination « *de prendre le temps d'expliquer le bulletin surtout aux parents de 6^{èmes}* ». Ces entretiens pour la remise de livret ont été réfléchis en équipe dans le collège B car « *les parents sont assis à côté du prof et les enfants sont en face* ». Cette disposition permet de faire cohésion devant le jeune et place le parent et l'enseignant dans une responsabilité éducative partagée.

Les rencontres spécifiques en fonction des besoins des jeunes

Les rencontres avec les parents et les équipes enseignantes sont aussi un moyen de faire avancer le projet du jeune, l'aider à progresser tant sur le plan scolaire que sur le plan du comportement. Elles sont une vraie réponse au regard des besoins spécifiques exprimés du jeune.

L'entretien entre les parents et l'enseignant : souvent c'est le professeur principal qui intervient en premier pour s'expliquer ou se mettre d'accord avec le parent sur le « *problème particulier* » d'un élève (Enseignant Segpa A) ou pour « *parler des difficultés scolaires ou*

de comportement » (Enseignant Segpa B). Par contre, le directeur de la Segpa intervient si la situation n'avance pas ou si la relation est compliquée avec la famille : « *Je suis la dernière chaîne du maillon avant la cheffe d'établissement, et la dernière après l'enseignant, cela permet de mettre une progression* » (Directrice C).

Ces rencontres peuvent alors se décliner aussi **en équipe éducative** s'il y a un besoin de concertation, de dialogue avec plusieurs acteurs. Ainsi, la mère C1 a été invitée à une équipe éducative pour trouver des solutions : « *On avait des soucis d'apprentissage et de comportement... l'équipe pédagogique m'a convoquée pour voir quelle solution on pouvait apporter pour le futur* » (Parent C1). Ici l'utilisation du terme « convocation » (et non « invitation ») met en valeur le côté prescriptif de la situation (ou vécue comme telle). Les parents sont impliqués tout au long du parcours, notamment quand l'équipe enseignante décide de proposer **des temps d'inclusion** à l'élève dans sa classe de référence. Ainsi « *les contrats d'inclusion sont obligatoirement signés avec les parents pour les tenir informés du changement d'emploi du temps et de la réflexion pédagogique derrière* » (Directeur A).

Pour le directeur A, les parents dont les enfants ont un dossier à la MDPH ont un suivi régulier avec les équipes à travers la mise en place « *d'une équipe de suivi de scolarisation qui est obligatoire chaque année* ». Ces temps d'échanges et de coopération nécessitent l'appui de tous les acteurs et des partenaires extérieurs qui gravitent autour du jeune. Les élèves en situation de handicap représentent 5 à 10 % sur la Segpa A et 22% viennent de l'ULIS école pour la Segpa C. Cette prise en compte des effectifs est importante pour le directeur de Segpa car elle va impliquer par nécessité un travail de coopération avec les parents afin d'ajuster la pédagogie de la Segpa aux besoins du jeune par des propositions d'aménagements. Elle garantit ainsi une sécurisation du parcours scolaire surtout lors des transitions.

Ces rencontres formelles ne sont pas toujours évidentes pour les parents de milieux modestes et peuvent nuire à une coéducation favorable. En effet, elles sont parfois très prescriptives (des convocations, des explications longues lors des réunions, des entretiens individuels en face à face) et très procédurales (le nombre de professionnels par rapport aux parents lors des équipes éducatives ou de suivi de scolarisation, des démarches difficiles à effectuer pour les parents d'élèves avec un dossier MDPH). Cette complexité et les modalités d'organisation institutionnelles ne permettent pas toujours au parent de s'y retrouver, de s'y sentir à l'aise et encore moins d'être acteur et auteur des décisions dans le suivi scolaire de son enfant.

3.2.3 L'accompagnement à l'orientation : l'aboutissement d'une scolarité

L'année de 3^{ème} est une année charnière pour les élèves car ils sont sur une fin de cycle scolaire et doivent se mobiliser pour effectuer un choix d'orientation. Ces choix d'orientation pour l'élève sont accompagnés par les parents, par les équipes du collège et par d'autres partenaires. Ils peuvent être source d'angoisse pour les parents, surtout si le jeune s'éloigne de son secteur géographique. Ce problème de mobilité géographique concerne aussi bien les élèves que leurs parents. Pour la mère A2 : *« je ne sais pas ce qu'elle va faire et je n'ai pas envie qu'elle s'éloigne car c'est dangereux »*. En effet, selon la directrice C, *« notre SEGPA est très excentrée et le problème pour les familles, c'est la géographie »*. Il est important de faire *« comprendre aux parents de rester sur le projet du jeune et de ne pas faire un choix en fonction d'un choix géographique »*. Notre travail est de donner *« les bons arguments pour convaincre tout en restant dans le projet, la question de l'internat se pose souvent. »* (Directrice C).

L'accompagnement est nécessaire pour lever les déterminismes des parents sur le choix de filière. En effet, *« au vu de leur passé d'élève ou de leur orientation mal acceptée »* ils *« ne veulent pas telle filière parce qu'ils savent bien qu'il y a certains diplômes qui ne sont pas très valorisants »* et *« on est obligé de batailler »*. (Principal B). Ainsi cette coopération se construit par une négociation individuelle. Chaque acteur s'écoute et donne son argument. C'est le processus même de la coéducation.

Dans tous les collèges, l'accompagnement est ponctué par une réunion collective en début d'année devant les parents et les élèves de 3^{ème}Segpa. Le professeur principal, le/la psychologue de l'éducation nationale et le directeur de Segpa sont présents et expliquent les axes forts de l'orientation. Mais cette rencontre ne suffit pas comme l'exprime la mère A2 : *« Il y avait une réunion en début d'année sur l'orientation mais je n'ai rien compris et en plus j'ai des problèmes de mémoire »*. D'une part, elle est souvent effectuée en début d'année alors que les parents s'engagent dans la procédure en milieu d'année scolaire et d'autre part, elle s'adresse à un collectif et pas à l'individu. Elle ne permet pas de s'adapter aux situations individuelles ni aux parents (compréhension, langue). L'accompagnement sur l'orientation en Segpa est aussi ponctué par un temps d'entretien individuel pour affiner et confirmer le projet avec le professeur principal. Les trois directeurs ont pour point commun d'organiser ce temps individuel pour affiner le projet, voire effectuer plusieurs entretiens si besoin. Les deux professeurs principaux de 3^{ème} qui ont répondu au questionnaire confirment que l'objet d'une rencontre individuelle avec les parents concerne le projet d'orientation et s'avère indispensable.

La coéducation se construit donc bien dans une relation entre personnes et non dans une réunion

collective. Le projet d'orientation ou le parcours avenir se prépare dès la 6^{ème} et doit être réellement amorcé en classe de 4^{ème} pour essayer de faire « bouger les lignes » (mobilité géographique) et de lever les déterminismes sociaux ou de genre. Une coopération est donc renforcée auprès des parents et mobilise tous les acteurs pour accompagner le projet du jeune. Les procédures d'orientation sont de plus fastidieuses et dépendent d'un calendrier imposé. Les entretiens individuels semblent bien plus adaptés et complètent les réunions collectives dans l'accompagnement à l'orientation.

3.3 Les conditions pour sécuriser et structurer une démarche de coéducation

3.3.1 Sécuriser par une communication constructive et bienveillante

3.3.1.1 Faire équipe en interne par le dialogue et les échanges !

Le terme « *faire équipe* » a été régulièrement utilisé par les professionnels pour évoquer les conditions à favoriser pour coéduquer.

- Les réunions de coordination et de synthèse : **une spécificité de la Segpa**

Sous l'autorité du principal, le directeur adjoint chargé de la Segpa assure l'organisation et la coordination des actions pédagogiques, dans le cadre de réunion de synthèse et de coordination. Elles sont hebdomadaires et permettent, entre autres, à l'équipe de se concerter sur le suivi et l'évolution de chaque élève. Ainsi ces réunions représentent « *la particularité de la Segpa* » (Principal B) car elles permettent de développer « *une vraie communication entre la directrice de Segpa et puis son équipe* » (Principal B) et donc d'être au plus près des besoins des élèves et à l'écoute des parents. D'après le chef d'établissement B, la « *vue d'équipe* » permet « *d'avoir une vision globale de l'enfant* ». Inversement, « *la directrice de Segpa peut tenir informées les équipes enseignantes concernant la situation d'un enfant* » (Principal B) et son contexte familial. Seule « *la stabilité des équipes* » (Directrice C) permet de sécuriser la relation avec les parents. Pour construire la coéducation, un besoin de faire équipe est important.

- Temps de concertation avec les professionnels en interne : **croiser les regards**

Les professionnels internes à l'éducation nationale ont un rôle important pour les élèves de la Segpa et pour leurs parents. Dans la Segpa B, une réunion de direction a lieu toutes les semaines avec la directrice de Segpa afin « *d'échanger sur les élèves et de croiser les regards* » et de réfléchir « *ensemble sur ce qu'on peut proposer pour que les choses s'apaisent* » (CPE,B). Chaque acteur peut faire part de son expertise ou de sa connaissance « *Il y a toujours quelqu'un dans l'équipe qui arrive à connaître un peu mieux la famille...du coup qui peut intervenir auprès d'elle* » (CPE, B).

Ce travail d'équipe en interne (équipe restreinte ou élargie) permet d'élargir le regard de chacun et de fournir des réponses aux différentes situations d'élève. C'est parfois une étape qui s'effectue avant ou après la rencontre avec les parents. Ce travail d'échanges est orchestré par le directeur qui facilite et renforce « *le lien* » entre les acteurs, ce qui valorise les professionnels.

3.3.1.2 Rôle et posture professionnelle du directeur de la Segpa

Aux questions posées lors des entretiens-semi directifs : « *Quelles sont les principales conditions que le directeur de la Segpa doit réunir pour structurer et sécuriser la coéducation ?* auprès des professionnels et « *Qu'attendez-vous surtout du directeur de la Segpa dans la relation avec les parents ?* » auprès des parents d'élèves, des éléments de langage ont été retenus (Annexe 7) pour évoquer le rôle du directeur de la Segpa autour de la coéducation.

Le nuage de mots (annexe 8) permet de faire ressortir ce qui est le plus déterminant à leurs yeux. Les mots « lien », « disponible » « confiance » et « communication » apparaissent le plus souvent. Le directeur assure le « lien relationnel » entre tous les acteurs. Les parents et les directeurs de la Segpa donnent de l'importance à la disponibilité de chacun dans la relation école-parent. Aussi, les attentes des acteurs diffèrent et dépendent souvent de leurs besoins. Les parents expriment un besoin de proximité sociale en proposant des mots relatifs aux qualités humaines : *disponible, écoute, chaleureux, souriant*. Cette posture pourrait être qualifiée de bienveillante. Quant aux personnels de direction (CPE inclus), ils utilisent davantage le registre du pilotage : *le lien relationnel* (3 fois), *disponible* (3), *communication claire* (3), *bienveillance* (3) *réactif* (2), *cohésion* (2) et *faire équipe* (1) (Annexe 7)

A l'une des questions du questionnaire : « *Avez-vous des attentes particulières du directeur ou de la directrice de Segpa concernant les relations avec les parents ?* », les enseignants proposent, de leur côté des mots du champs lexical de l'accompagnement. Ils attendent du directeur de la Segpa, un besoin de sécurité dans le contexte de la coéducation : *cadre, soutien, guider, appuyer notre légitimité...*Répondre à ces besoins est un moyen de garantir les conditions de la coéducation.

Enfin, le directeur de la Segpa représente également un appui auprès des équipes, des parents et des élèves non scolarisés en Segpa par son expertise dans le domaine de l'accessibilité pédagogique ou de l'adaptation. Selon la CPE C, la directrice de la Segpa « *fait passer les protocoles, rencontre les familles lors des équipes éducatives, propose des temps d'inclusion dans la Segpa et est la référente décrochage du collège, c'est un vrai appui !* »

Son rôle gravite autour de plusieurs pôles relationnels afin de promouvoir la scolarisation inclusive de tous les élèves.

3.3.1.3 Des informations explicites et adaptées, une communication renforcée

Pour comprendre le monde interne du collège et réaliser ce qui s'y passe, les professionnels essaient de proposer une communication spécifique, adaptée aux parents « *pour ne pas les mettre sur la touche !* » (Principal B). Tout d'abord, il faut « *de la clarté, de la compréhension dans tout !* » (CPE, B). Pour la directrice C, le message doit être compréhensif : « *Une seule information par mail. Et je fais attention au vocabulaire.* »

Comme nous l'avons évoqué précédemment, il est plus difficile de mobiliser les parents sur des rendez-vous collectifs que sur des rendez-vous individuels. C'est davantage le cas, pour les parents peu familiers du monde scolaire. C'est pourquoi, les principaux en REP expriment la nécessité d'une communication renforcée et adaptée. Les appels téléphoniques et l'envoi des SMS sont des moyens de communication importants pour les directeurs A et B. La mère A2 précise que le directeur « *me contacte souvent, surtout pour me dire ne pas oublier !* ».

Selon le principal B, « *l'envoi de SMS via Pronote est un mode de communication efficace en direction des familles* ». En utilisant aussi cette méthode, le principal A rappelle que « *70% des parents sont venus à la dernière remise des livrets* ». Les ENT¹³ en général sont des supports à exploiter pour resserrer les liens avec les parents. Ils permettent d'offrir la possibilité d'accéder aux notes, aux cahiers de texte ou aux emplois du temps mais aussi de tenir informés les parents de la vie de l'établissement. Or la communication numérique à l'école passe nécessairement par l'usage et la culture des parents au numérique « *Une part importante des parents n'est pas familiarisée aux ressources numériques* » (CPE B). Cette fracture numérique grandissante (entre les parents les plus éloignés de la culture numérique et les autres) ne facilite pas leur relation avec l'école. D'autant plus que la plupart des démarches administratives sont réalisées à distance (bourse scolaire, vœux d'orientation). Cela peut donc alourdir le travail administratif de l'école et la détourner de ses préoccupations premières. Heureusement, la communication numérique ne remplace pas les entretiens individuels et les rencontres parents-enseignants. Les établissements adaptent leur mode de communication (SMS, appel téléphonique) en fonction de la population accueillie. Ces adaptations permettent de sécuriser en partie la coéducation en impliquant davantage les parents et en leur donnant les moyens de participer à la vie de l'école. Cependant la communication au tout numérique creuse les écarts. L'accompagnement des parents à cette nouvelle culture devient nécessaire.

¹³Espaces Numériques de Travail

3.3.2 L'accueil, le cadre de bienveillance et les « espaces parents »

Quand on parle de l'accueil, on évoque l'accueil de tous les jours et celui qui « sort des sentiers battus ». L'accueil de la Réception représente la première image véhiculée du collège sur le monde extérieur. Pour les parents, l'accueil semble être très important car il pose le cadre d'une sécurité affective et relationnelle avec l'institution. Les parents aiment l'exprimer : « *Tout le monde est très bien, on les appelle, ils sont à l'écoute* » (Parent B2). Cependant pour les professionnels, il doit y avoir un cadre respectueux et de bienveillance réciproque. Le principal A est favorable à « *une relation de proximité avec des parents* » mais « *ils ne peuvent venir n'importe quand* » dans mon bureau. A contrario, le directeur A, « *rappelle souvent aux enseignants le cadre de bienveillance* » à avoir avec les parents. En effet, les enseignants, fatigués après une journée, doivent garder « *la posture avec les parents* » (Directeur A). Ce respect mutuel engage les acteurs dans le processus de coéducation.

Dans le collège B, suite aux éléments du diagnostic de l'autoévaluation de cet établissement, la communauté éducative a examiné les besoins des parents dans l'établissement et a proposé des actions pour y répondre : « *il faut qu'on arrive à accueillir les familles, pas seulement les convoquer* » (Principal B). La communauté éducative du collège B a proposé « *un point d'accueil numérique* » qui sera avant tout un lieu de partage, d'échanges et d'aide. Il sera assuré par un agent du service civique pour accueillir les parents, leur redonner leurs codes et les accompagner sur l'espace numérique afin qu'ils suivent la scolarité de leur enfant.

Les professionnels souhaitent ouvrir davantage l'école aux parents par des actions plus conviviales qui permettraient de les impliquer autrement. Le collège A et C envisagent de réfléchir à des actions ou de nouvelles pistes pour coéduquer et les actions amorcées ne sont pas encore bien organisées. Il s'agit pour le collège A, d'ouvrir « *un café des parents* » pour proposer des temps d'échanges à des parents d'élèves ciblés « *en voie de décrochage* ». Le directeur A, président du FSE¹⁴ sur le collège, explique qu'il aimerait proposer aux parents des élèves de Segpa de s'associer à l'organisation des projets de cette association pour qu'ils puissent trouver leur place dans l'établissement et développer un véritable sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

¹⁴Foyer-Socio-éducatif

3.3.3 S'appuyer sur des ressources partenariales pour accompagner les parents

Un dernier élément important soulevé dans les données est le travail des partenaires internes ou externes au collège pour accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des élèves.

Concernant les directeurs adjoints chargés de Segpa, les ressources internes citées ont naturellement été l'assistant social, l'infirmier scolaire et le psychologue de l'éducation nationale présents dans l'établissement.

Les conseillères principales d'éducation ont bien évidemment ajouté le travail de très grande proximité avec les directeurs de Segpa tout comme les principaux. Les missions de la CPE et des directeurs de Segpa sont complémentaires dans chaque établissement. Le CPE apporte un regard « *essentiellement éducatif* » (CPE B) alors que le directeur de la Segpa ajoute son regard « *sur l'enseignement adapté et sur le besoin d'adaptation* » (CPE B) ou sur « *le parcours d'orientation* » (CPE C) auprès des parents. Les parents quant à eux font du directeur adjoint leur principal interlocuteur. A la question, en cas d'incompréhension qui contactez-vous ? « *Je passe par le secrétariat et je demande la directrice !* » (Parent B1). Le rôle de proximité du directeur avec les parents est important et spécifique à la Segpa.

Tous les partenaires extérieurs mobilisés dans les collèges qui sont en REP concourent à soutenir les jeunes dans leur scolarité et à renforcer l'accompagnement des parents dans leur parentalité. Le collège A est inscrit dans le programme de réussite éducative. Ainsi, un réseau d'éducateurs prend en charge une dizaine d'élèves sur le collège et accompagne les parents sur la scolarité de leurs enfants. Quant au collège B, il travaille avec un médiateur de la commune dans le cadre de la ville et de la mission de lutte contre la délinquance : en cas de litige avec un parent, celui-ci intervient. Ce collège est également associé à la cité éducative depuis cette année. Cette nouvelle alliance permet d'accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie du jeune en y associant tous les partenaires du territoire. Le collège B n'a pas suffisamment de recul et ne peut évaluer son impact pour le moment. Dans ce contexte, on peut remarquer qu'on parlera d'alliance éducative et pas seulement de coéducation. Selon la principale C, le fait d'être excentré ne facilite pas le partenariat, cependant « *j'aurai aimé qu'une association puisse aider les parents autour de la parentalité* ». Les ressources partenariales sont moindres dans ce collège. Les établissements en REP sont davantage impliqués dans de nombreux partenariats en lien avec le territoire. Ces partenariats doivent être proposés dans un cadre précis (convention) afin de définir les objectifs et les actions de chacun. Ils permettent de soutenir les parents dans la scolarité de leur enfant.

3.4 Validation des hypothèses

L'hypothèse 1 qui supposait qu'en valorisant les compétences des parents dans la scolarité de leur enfant ceux-ci se sentiraient reconnus par l'institution et donc en confiance vis-à-vis d'elle est en partie validée. Les compétences parentales non visibles par l'institution scolaire mériteraient d'être davantage valorisées. Rassurer les parents sur ces compétences serait les conforter dans leur légitimité propre, et ce même si ces compétences ne correspondent pas à celles attendues par l'Institution. Dans les trois terrains d'étude, permettre au parent de s'impliquer comme acteur de la communauté éducative le valorise comme premier éducateur de son enfant. Une relation de confiance peut s'installer mais elle dépend de l'adoption d'une posture professionnelle à acquérir par le directeur chargé de la Segpa (écoute, disponibilité).

L'hypothèse 2 supposait qu'un travail de coopération renforcé entre les équipes, les parents et le jeune sur la scolarité en Segpa permettrait de mener à bien le parcours scolaire (accompagnement régulier dans le suivi et le projet d'orientation de l'élève)

Cette hypothèse 2 est validée. Une coopération renforcée (rencontre individuelle et régulière, réactivité des professionnels vis-à-vis des parents) tout au long de la scolarité entre les parents, le jeune, les enseignants et le directeur de la Segpa permet d'être au plus près du parcours scolaire du jeune et de s'adapter à ses besoins éducatifs particuliers.

L'hypothèse 3 supposait qu'avec un accueil de qualité, une communication adaptée et un appui des professionnels concernés, le Directeur de Segpa faciliterait une démarche de coéducation grâce à l'explicitation du fonctionnement de la Segpa, de ses attendus scolaires inscrit dans l'organisation générale du collège.

Cette hypothèse 3 est validée. En proposant, une communication adaptée avec le développement de compétences relationnelles spécifiques (disponibilité, accessibilité proximité dans la relation), un accueil de qualité et en s'appuyant sur les professionnels concernés, le directeur chargé de la Segpa favorise la coéducation. En effet, ces éléments rendent le fonctionnement du collège plus explicite et plus accueillant pour les parents. Ce travail de coéducation est un processus constant et régulier, qui doit s'adapter au contexte du terrain qui dépend d'un travail d'équipe qui se coconstruit avec les parties prenantes.

4 Le rôle et les actions du directeur adjoint chargé de la Segpa pour favoriser des actions de coéducation

Dans cette dernière partie, au regard de cette étude, je vais maintenant aborder le rôle du directeur chargé de la Segpa et les pistes d'actions favorisant cette coéducation au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

4.1 Apprendre à communiquer dans la bienveillance

Tout d'abord, la communication doit être de qualité, c'est-à-dire qu'elle doit s'établir dans un cadre de confiance réciproque. Cette confiance nécessite de la part des enseignants et du directeur de la Segpa qu'ils soient présents, disponibles et bienveillants auprès des élèves mais aussi auprès des parents. Cette bienveillance qualifiée de « *bienveillance active* » (Marsollier, 2018, p 61) doit être pensée et vécue comme une « *fréquence relationnelle : un regard que l'on choisit, une fréquence sur laquelle on se branche* » (Marsollier, 2018, p 109). Ainsi, elle doit s'inscrire dans une posture et des pratiques professionnelles. Cette bienveillance peut faciliter l'acceptation des exigences demandées par l'institution (horaires, politesse) auprès de toute la communauté éducative et notamment des parents. La relation s'instaure quand le parent se sait « *autorisé* » à être parent sans « *se sentir jugé* ». Il faut veiller, en tant que Directeur adjoint à mobiliser les équipes, à l'importance de lever les représentations négatives sur les parents, pour les écouter avec bienveillance, d'abord au sein de la Segpa et plus largement, avec le soutien de l'équipe de direction, au niveau du collège.

Dans cette étude, bien souvent les parents des élèves de Segpa et les parents d'un collège en REP sont les mêmes. Ainsi, le directeur de la Segpa peut être force de propositions pour initier **des formations à l'échelle du collège** autour de cette problématique afin de faire évoluer les conceptions des équipes. Par exemple, en proposant d'abord une formation permettant d'enrichir les connaissances de tous les personnels sur les conditions de vie difficiles de certaines familles puis une autre sur les compétences relationnelles à adopter avec les parents. La coéducation s'apprend et s'expérimente pour tous, y compris les professionnels.

4.2 Accueillir et s'adapter à tous les parents

Le directeur adjoint doit permettre aux parents de se familiariser avec le fonctionnement du collège, savoir les orienter vers les bons professionnels et les aider à identifier les rôles respectifs de chacun afin qu'ils puissent utiliser l'expertise et les compétences de chaque professionnel. **Un livret d'accueil pour les parents d'élèves de 6^{ème}**, accompagné d'un trombinoscope du personnel, est une proposition intéressante.

Le directeur chargé de la Segpa et son équipe, en accord avec la direction, pourrait coordonner l'organisation d'une **journée d'accueil de qualité** pour tous les parents de 6^{ème} en proposant :

- une visite des salles de classe et des ateliers de la Segpa par des agents de l'établissement
- une initiation à l'Espace Numérique de Travail,
- des rencontres personnalisées et
- en leur projetant un film qui présente le collège et ses dispositifs particuliers comme la Segpa, l'ULIS ou l'UPE2A...

Un collège inclusif est un collège qui **propose une communication adaptée à tous ses usagers, en particulier les parents**. Le directeur chargé de la Segpa sera vigilant à expliciter les attentes de la Segpa et de l'établissement, et clarifiera les documents donnés aux parents. Cette communication orale et écrite adaptée pourra se généraliser à tout le collège avec l'accord du chef d'établissement. Par exemple, le collège B anticipe les difficultés de la barrière de la langue de certains parents et constitue des équipes polyglottes auprès des assistants d'éducation pour les accompagner lors des entretiens individuels avec le collège.

Par ailleurs, il serait envisageable de créer **au quotidien des espaces d'accueil** afin de permettre à tous les parents de se rencontrer, d'échanger et d'être accueillis pour répondre à leurs questions et ne pas les laisser seuls face à leurs doutes. Les parents pourraient accéder à des informations précises sur la scolarité de leur enfant de façon « *conviviale avec un café* » et être accompagnés à trouver leurs propres réponses, adéquates et appropriées au parcours scolaire de leur enfant.

Enfin, le directeur Adjoint de la Segpa peut être force de propositions pour redonner une image valorisante de l'école aux parents éloignés de la culture scolaire et parfois fragilisés par l'institution. Par exemple, il peut coplanifier avec le référent numérique **des séquences filmées dans les classes et dans les ateliers de la Segpa** qui seront présentées aux parents, soit au collège, soit dans les espaces du quartier. Cette immersion dans la vie scolaire peut permettre aux parents de découvrir les apprentissages de leur enfant.

La fonction de pilotage du directeur le conduit à mener son équipe vers une communication adaptée et bienveillante pour une éducation partagée.

4.3 Impulser une stratégie d'équipe : diagnostic partagé et pérennisation de l'action

Sur le terrain, l'établissement B ayant effectué un diagnostic co-pensé (dans le cadre du processus d'évaluation d'établissement) par tous les acteurs de la communauté éducative est celui qui m'a semblé le plus cohérent au regard des propos tenus par les personnes et les actions co-éducatives envisagées. Cette démarche collective, participative et réflexive a permis cette

cohérence. En effet, faire une analyse objective des relations entre l'établissement et les parents, réfléchi par toute la communauté éducative, a permis le partage d'une vision commune, de définir des objectifs conjoints à atteindre et de développer des stratégies de mise en œuvre dans ce domaine. Dans le contexte du collège B, un des besoins constatés et partagés par la communauté éducative est d'impliquer davantage les parents, de les « *accueillir et pas seulement les convoquer* » (Principal B). Dans ce sens, une des actions proposées serait « *la semaine des parents à l'école. Il s'agirait d'accueillir en classe des parents qui viennent assister à un cours* » (Principal B).

Dans ce contexte, le directeur chargé de la Segpa, force de propositions, pourrait organiser et coordonner une « *journée des talents* » durant laquelle des parents volontaires pourraient présenter un domaine de prédilection (cuisine, bricolage) qu'ils transmettraient et partageraient à d'autres. Ce serait un moyen de valoriser l'expertise de tous les parents et de surcroît leurs compétences éducatives. Ces compétences éducatives qui permettent selon Meirieu de construire chez l'enfant « *des comportements intellectuels et sociaux qui sont à la base de la réussite scolaire* » (Meirieu, 2000 p 2) et son épanouissement personnel. Cette action serait co-construite avec les parents, qui deviendraient acteurs et auteurs de l'action. Responsable de cette action, le directeur chargé de la Segpa, avec l'appui des acteurs de la communauté éducative, pourra la rendre pérenne en la ritualisant chaque année et en l'inscrivant dans le projet d'établissement sans oublier de l'évaluer par des indicateurs (taux de parents participants ou visiteurs, questionnaire de satisfaction).

Ainsi chaque action de coéducation déclinable sur plusieurs objets en lien avec la scolarité (inclusion, orientation, accueil) pourra être formalisée, évaluée à l'aide d'indicateurs précis et réajuster au fil du temps.

4.4 S'accompagner des ressources des partenaires

Malgré toutes les pistes précédemment citées, l'expérience montre que dans certaines situations la communication bloque avec certains parents. Dans les territoires des deux Segpa en REP enquêtées, les actions menées en partenariat en lien avec la politique de la commune ont démontré l'importance de mettre en place des médiateurs extérieurs pour désamorcer des situations qui s'enveniment.

Dans sa mission d'animateur d'équipe, le directeur adjoint de Segpa peut contribuer à construire un partenariat. Il s'informe sur les différentes actions existantes et le champ d'intervention de chacun. Avec l'accord du principal, il inscrit son équipe de Segpa dans les actions, et il en évalue les impacts positifs pour le collège. Le directeur-adjoint doit rester en alerte et avide de

curiosité dans les échanges avec les partenaires sur son environnement et aider les parents à constituer un réseau parental (parents relais, médiateur). S'intéresser aux lieux de vie des parents permet de mettre à distance le milieu scolaire et les professionnels associés. Le partenariat ne se limite pas à la porte du collège ni aux acteurs du territoire.

Aussi il pourra proposer un partenariat avec les établissements en lien avec la voie professionnelle pour engager des projets communs favorables à lever les déterminismes sociaux et réduire l'auto-censure chez les parents de Segpa.

Pour répondre, à la société inclusive, le directeur adjoint chargé de Segpa doit être dans une démarche d'ouverture vers l'extérieur et savoir mobiliser ses compétences en communication pour tisser un réseau de partenaires de différents horizons au regard des besoins constatés. Il pourra alors s'accompagner des partenaires du secteur médico-social (comme le SATEP¹⁵) pour proposer un temps de sensibilisation aux enseignants et aux parents sur les jeunes à besoins éducatifs particuliers. L'efficacité du partenariat est confirmée dans le rapport de l'OCDE¹⁶ n°2117 du 9 juillet 2014 (Corre, 2014). Créer du lien avec un réseau de partenaires est un avantage pour actionner des leviers qui accompagnent le parcours des élèves et favorisent donc la co-éducation.

CONCLUSION

La place et la participation des parents dans l'école a lentement évolué pour devenir un enjeu important des politiques publiques ces dernières années. Lors de la crise sanitaire récente, chacun a pu constater la difficulté à transmettre et à faire acquérir des connaissances et des méthodes de travail. Les parents, d'une part, quand il a fallu faire l'école à la maison pendant les périodes d'isolement ont pu réaliser la difficulté du métier d'enseignant. Les enseignants, d'autre part, ont pu voir les conditions réelles d'existence de leurs élèves et bien souvent peu connues d'eux. Cette crise a révélé un besoin d'accompagner autrement les parents et les élèves, notamment les moins favorisés et donc les plus vulnérables. En effet, l'enjeu de la coéducation passe justement par ce rapprochement et de fait par la nécessité d'établir une relation de confiance.

L'objectif de ce mémoire était de se questionner sur les actions que le directeur adjoint chargé de Segpa peut mettre en place avec les parents pour favoriser cette démarche de coéducation.

Pour répondre à cette problématique, des entretiens et des questionnaires ont été réalisés.

¹⁵Service d'Accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique

¹⁶Organisation de coopération et de développement économiques

Avec du recul, il aurait été souhaitable également de faire un « focus groupe » (outil méthodologique) avec une grille de critères précis et y associer des parents et des élèves. En effet, le sujet de la coéducation nécessite une introspection individuelle et une réflexion collective pour la construire ensemble. L'avis des élèves de la Segpa aurait pu également être envisagé à l'aide d'un questionnaire car ce sont les acteurs essentiels qui gravitent entre les deux environnements Ecole/parents.

Nous avons vu que la diversité des parents et leurs singularités avec lesquelles le directeur adjoint de la Segpa doit coopérer est importante et ce d'autant plus que leurs attentes vis-à-vis de la réussite scolaire de leurs enfants est forte. Valoriser les compétences parentales est un des leviers pour établir une relation de confiance avec les parents. Au regard de l'étude, il doit s'accompagner aussi d'une posture professionnelle ouverte pour s'adapter à la singularité de chaque parent. La coopération avec les parents tout au long du parcours du jeune reste fondamental et spécifique à la Segpa. En effet, cette structure permet le suivi régulier et renforcé des élèves grâce à une implication plus importante des parents et un investissement fort des professionnels lors des réunions de coordination et de synthèse. Bien que certains entretiens aient mis en évidence une volonté d'agir auprès des parents notamment dans un des collèges en REP, les actions restent, soit désorganisées, soit en cours de réflexion ou soit inexistantes. Son implication au sein du pilotage de la Segpa et de l'établissement place le directeur chargé de la Segpa en position active pour s'emparer des leviers identifiés précédemment (valoriser les compétences parentales, multiplier les actes de reconnaissances parentales, communication explicite, coconstruire et favoriser une stratégie d'équipe...), pour conduire des actions et les évaluer dans une dynamique d'équipe au regard d'une approche systémique.

La coéducation doit être pensée dans un contexte précis en lien avec l'histoire et le territoire de l'établissement et incluse dans un schéma systémique. Prendre en compte la complexité permet la coéducation. Je pourrais m'appuyer sur la démarche participative et réflexive des acteurs pour clarifier le sens et l'enjeu de cette notion, partager un diagnostic, fixer des objectifs et les moyens de les atteindre pour la réussite du parcours de l'élève.

Cependant, dans la mesure où chaque situation est unique, elle doit être observée, évaluée et adaptée également dans ce sens. En effet, chaque famille (comme chaque élève) a sa propre histoire et évolue dans un environnement qui lui est propre. C'est pourquoi, le directeur de la Segpa, en déployant un véritable travail relationnel avec les parents, impulse des actions individuelles de coéducation adaptée et parfois « sur mesure ». La construction d'une relation de confiance sera son objectif principal.

BIBLIOGRAPHIE

- Auduc, J. C.** (2016). *Familles-école construire une confiance réciproque*. Réseau canope.
- Blanchard, C., Chateau, C., Jellab, A., & Marsollier, C.** (2018). *Bienveillance et bien-être à l'école*. Berger-Levrault.
- Bernstein, B., Chamboredon, J., & Combessie, J.** (1976). *Langages et classes sociales Codes socio-linguistiques et contrôle social (le sens commun)* (éd.). Minit.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.** (1970). *La Reproduction : Eléments pour une théorie du système d'enseignement*. Les Editions De Minuit.
- Corre, V.** (2014, juillet). *Rapport sur les relations entre l'école et les parents* (No 2117). Commission des affaires culturelles et de l'éducation.
- Debarbieux, E.** (2015). Du « climat scolaire » : définitions, effets et politiques publiques. *DEPP, 510628*, 1-18.
- Delahaye, J.-P.** (2015, mai). *Grande pauvreté et réussite scolaire* (No 421527-3). IGEN.
- Delaubier, J.-P., & Saurat, G.** (2013, novembre). *Le traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire* (n° 2013–095). Inspection générale de l'éducation nationale.
- Dubet, F.** (1997). *Ecole, familles : Le malentendu (Le penser-vivre)* Editions Textuel.
- Feyfant, A.** (2011). Les effets de l'éducation familiale sur la réussite. *Dossier d'actualité Veille et analyses de l'IFE*, 63, 1-13.
- Feyfant, A.** (2015). Coéducation : quelle place pour les parents ? *Dossier d'actualité Veille et analyses de l'IFE*, 98, 1-28.
- Fotinos, G.** (2014) *l'état des relations Ecole-Parents*. Casden.
- Glasman, D.** (1992). « Parents » ou « familles » : critique d'un vocabulaire générique. *Revue française de pédagogie*, 100(1), 19-33.
- Glasman, D.** (2006). Périer Pierre. École et familles populaires : sociologie d'un différend. *Revue française de pédagogie*, 156, 187-190.
- Henri-Panabière, G.** (2010). *Des « héritiers » en échec scolaire*. La dispute.
- Hurtig-Delattre, C.** (2016). *La coéducation à l'école, c'est possible !* Chronique sociale
- Jellab, A.** (2021). Le confinement et l'école d'après. *Administration & Éducation*, N° 169, 23-31.
- Kaufmann, J. C.** (1996). *L'entretien compréhensif coll.128 n 137*. Nathan.

- Lahire, B.** (1995). *Tableaux de familles : Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*. Seuil.
- Miron, J. M.** (1998). La compétence parentale : un concept à redéfinir. *Perspective documentaire en éducation*, 44(49), 49-69.
- Montandon, C., & Perrenoud, P.** (1994). *Entre parents et enseignants : un dialogue Impossible ? : Vers l'analyse sociologique des interactions entre la famille et l'école*
- Périer, P.** (2019). *Des parents invisibles : L'école face à la précarité familiale (Education et société)* (1re éd.). Presses Universitaires de France.
- Périer, P., & Queiroz, J. D.** (2005). *École et familles populaires : Sociologie d'un différent*. Presses universitaires de Rennes.
- Philip, C.** (2011). Les relations parents/professionnels : partenariat ou mariage forcé ? *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 56, 263-274.
- Rayna, S., Rubio, M., & Scheu, H.** (2010). *Parents-professionnels : la coéducation en question*. Eres.
- Reboul, O.** (1990). *La philosophie de l'éducation*. Que sais-je.
- Rochex, J.** (1998). *Le sens de l'expérience scolaire* (1re éd.). PUF.
- Sellenet, C.** (2009). Approche critique de la notion de « compétences parentales ». *La revue internationale de l'éducation familiale*, 26(2), 95-116.
- Thin, D.** (1998). *Quartiers populaires : L'école et les familles*. PU LYON.
- Thin, D.** (1999). L'Ecole et les familles populaires. *Université Lumière Lyon*.
- Toupiol, G., & Périer, P.** (2007). *Tisser des liens pour apprendre* (RETZ éd.). Retz
- Zéroulou, Z.** (1988). La réussite scolaire des enfants d'immigrés : L'apport d'une approche en termes de mobilisation. *Revue Française de Sociologie*, 29(3), 447-470.

SITOGRAPHIE

- Climat scolaire - La coéducation avec les familles*. (2013, 26 septembre). Climat scolaire. Consulté le 25 novembre 2021, à l'adresse <http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/axeId/coeducation/ressourceId/la-coeducation-avec-les-familles.html>
- Coéducation : nouveaux enjeux, pratiques innovantes et perspectives*. (2020, mai 4). <https://occitanie-canope.canoprof.fr/eleve/education-et-societe/coeducation-nouveaux-enjeux/>
- Fontaine, G. (2017, 9 mai). *Séminaire sur la coéducation*. ScolaWebTV. Consulté le 13 décembre 2021, à l'adresse <https://scolawebtv.crdp-versailles.fr/?id=20266>
- Rochex, J.Y: avec Henri Wallon et Lev Vygotski. (2019, 18 mai). Centre Alain Savary - Education prioritaire - ifé. Consulté le 12 décembre 2021, à l'adresse

<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-prioritaire/les-formations-education-prioritaire/jean-yves-rochex-avec-wallon-et-vygotski>

Meirieu, P. (2000, 12 mai). *Complémentarité et spécificités des intervenants auprès des élèves en difficultés*. <http://www.inrp.fr/>. Consulté le 22 décembre 2022

Périer, P. (2017, 9 mai). *Séminaire sur la coéducation*. ScolaWebTV. Consulté le 12 décembre 2021, à l'adresse <https://scolawebtv.crdp-versailles.fr/?id=20266>

TEXTES OFFICIELS

Loi pour « une école de la confiance » n° 2019-791 du 26 juillet 2019 parue au JO le 28 juillet 2019

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République n°2013-595 du 8 juillet 2013 parue au JO le 09 juillet 2013

Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation parue au JO le 14 juillet 1989

Loi n°75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation parue au JO le 12 juillet 1975

Décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006 relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le code de l'éducation paru au JO le 29 juillet 2006

Arrêté du 01 juillet 2013 relative aux référentiels de compétences des métiers du professorat du premier et du second degré et de l'éducation paru au JO le 18 juillet 2013

Arrêté du 19 février 1988 modifié par l'arrêté du 9 janvier 1995 Création du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée. Référentiel des compétences du directeur d'établissements d'éducation adaptée ou spécialisée paru au JO le 11 janvier 1995

Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 sur les sections d'enseignement général et professionnel adapté parue au JO le 23 novembre 2015

Circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 sur la refondation de l'éducation prioritaire parue au JO le 10 juin 2014

LES ANNEXES :

Annexe 1 : Présentation des établissements (Source APAE – Académie de Versailles).....	
Annexe 2 : Guide d’entretien semi-directif pour le/la directeur/directrice de la Segpa.....	
Annexe 3 : Guide d’entretien semi-directif avec le parent d’élève de 6 ^{ème} ou de 3 ^{ème}	
Annexe 4 : Guide d’entretien pour le chef d’établissement	
Annexe 5 : Guide d’entretien semi-directif pour la CPE	
Annexe 6 : Questionnaire pour les enseignants de Segpa	
Annexe 7 : Transcription de l’entretien du principal du collège B	
Annexe 8 : Les éléments de langage des acteurs pour créer le nuage de mots	
Annexe 9 : Nuage de mots pour qualifier le rôle du directeur de la Segpa dans la coéducation.....	

Annexe 1 : Présentation des établissements (Source APAE – Académie de Versailles)

Nom du collège	COLLEGE A	COLLEGE B	COLLEGE C
Nombre d'habitants de la commune (INSEE 2018) ¹⁷	24764	50 954	916 Commune 1 3 730 Commune 2 ZONE semi-rurale
Réseau d'Education Prioritaire	REP	REP	NON
Effectif du collège (APAE 2021-2022) ¹⁸	641 élèves	709 élèves	481 élèves
Taux des Professions et Catégories Socioprofessionnelles défavorisées Au collège HORS Segpa	87,2%	85%	50,1%
Taux des Professions et Catégories Socioprofessionnelles défavorisées Segpa	93,3%	90%	80%
IPS collège Hors SEGPA	81,5	82,5	120,4
IPS ¹⁹ Segpa	75,2	72,3	91,9
Taux d'élèves boursiers (22,5 % Académie de Versailles)	49,7%	44%	10%
Dispositif(s) dans l'établissement	ULIS TFC ²⁰ /UPE2A ²¹	ULIS TFC / UPE2A Classe relais renforcée	ULIS TFC
SEGPA			
Nombre d'élèves Profil particulier des élèves (enfants placés, ...)	58	64 élèves 4 élèves MDPH (1 sessad DI – 2 itep – 1 MPA) 1 élève en famille d'accueil	53 élèves 17 % d'élèves placés 5.5 % d'élèves ITEP ²² /SATEP ²³ 2 % élève IMPro 22.5 % viennent d'ULIS école
La direction Segpa (date d'arrivée)	Septembre 2015	Septembre 2020	Septembre 2017
Segpa Equipe	3 PE spécialisés 1 PLP titulaire 1 PLP contractuel	3 PE spécialisées (2/2021) 1 PLP contractuel 1 PLP titulaire	3 PE spécialisées 2 PLP (1 titulaire + 1 contractuel CDI)
Champs professionnels	Habitat HAS (Hygiène-Alimentation et Santé)	Habitat HAS	Habitat VDL (Vente Distribution Logistique)

¹⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

¹⁸ Aide au Pilotage d'Auto-Evaluation

¹⁹ Indice de position sociale dans les APAE de chaque établissement

²⁰ Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire Troubles des Fonctions cognitives

²¹ Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants

²² Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

²³ Service d'Accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique

Annexe 2 : Guide d'entretien semi-directif pour le/la directeur/directrice de la Segpa

Question principales	Questions de relance
Pouvez-vous présenter votre parcours professionnel et votre expérience auprès des élèves de Segpa ?	
Pouvez-vous me présenter la Segpa, le collège ?	Quel est l'effectif du collège ? Le nombre de divisions ? SEGPA : effectifs des classes par division ? Quels sont les dispositifs de l'établissement (ULIS, UPE2A) Quels sont les grands axes du projet d'établissement ? Quel est le projet de fonctionnement de la Segpa ? Fait-il partie intégrante du projet d'établissement ? La spécificité de la Segpa ?
Comment travaillez-vous avec les parents d'élèves de Segpa ?	A quelles occasions les parents sont-ils conviés à venir au collège ? A quelles occasions sont-ils sollicités pour donner leur avis ?
Quelles actions êtes-vous amené à mettre en place dans le cadre des relations aux parents d'élèves de Segpa ?	Présence rencontre / Accueil (6^{ème})/1^{ère} rencontre Communication, modalités, d'invitation, Orientation (3^{ème}) Instances : Conseil de classe, CA, CESC, parents délégués... A quelles occasions êtes-vous sollicité par les professionnels du collège ? Document d'appui ? Espace parent ? Coéducation ?
Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans le travail avec les parents ?	Pour les enseignants ? Pour le Directeur de la Segpa ? Et avec les familles les plus distantes de l'établissement ? Quelles sont vos actions, dans ce cas précis ?
Quel rôle les parents peuvent-ils apporter dans la scolarité de leur enfant ?	Son rôle est-il explicite pour vous ? Quels obstacles peuvent-ils susciter ? Quelles compétences peut-on attribuer aux parents d'élèves de Segpa ?
Pour vous quelles actions peuvent favoriser un travail de coopération avec les parents et les équipes pédagogiques et éducatives ?	Les points d'appuis Les ressources à mobiliser Les partenaires ? Pourquoi ?
Alors selon vous, en tant que directeur chargé de la SEGPA, quelles sont les principales conditions à réunir pour structurer et sécuriser une coéducation avec les parents au service de la réussite des élèves ?	Comment se déclinent-elles ?
Comment mesurez-vous l'impact (positif) de votre rôle dans la coéducation établie avec les parents ?	Lesquels ? Professionnel ? Elèves (suivi, orientation, réussite, bien être) Quelles améliorations ou nouvelles actions vous pourriez mettre en place et comment ?

Annexe 3 : Guide d'entretien semi-directif avec le parent d'élève de 6^{ème} ou de 3^{ème}

INTRODUCTION : Présentation de la recherche : je m'intéresse à la relation famille/collège Construire la coéducation pour favoriser la réussite des élèves : rôle et actions du directeur de la Segpa (demande l'autorisation d'enregistrer l'entretien, je précise « uniquement dans le cadre du mémoire » garanti l'anonymat.)

Questions principales	Questions de relance
<u>Pour le parent de 6^{ème}</u> Comment s'est passée votre première venue au collège ?	Expliquez-moi ? Qui vous a accueilli ? : Le directeur ? Les enseignants ? ... Quels documents vous a-t-on remis ? Que vous a-t-on expliqué ? Avez-vous participé à une réunion d'accueil ?
<u>Pour le parent de 6^{ème}</u> Vous a-t-on présenté les professionnels qui travaillent sur le collège ?	Lesquels, par exemple ? Avez-vous déjà pris contact avec l'un deux ? Qui ? Si non, pourquoi ?
<u>Pour le parent de 3^{ème}</u> A quelles occasions venez-vous au collège ? <u>Pour le parent de 6^{ème}</u> Quelle est votre dernière venue au collège ?	Pour quelles raisons ? - Rencontres individuelles ? Collectives ? Qui est à l'initiative de ces rencontres ? Vous ? Est-ce en présence de votre enfant ? Quand vous ne participez pas, quelles sont les raisons ?
<u>Quand vous venez au collège : comment</u> se passe vos rencontres dans le collège ?	Pouvez-vous me raconter un élément/un évènement positif à cette rencontre ? Et un élément négatif ? Comment vous sentez vous après cette rencontre ? Constatez-vous des effets sur votre enfant après ces rencontres ? Que souhaitez-vous de plus ? Est-ce que selon vous, votre place de parents, est bien prise en compte ?
Comment le directeur/la directrice de la Segpa communique-t-il avec vous ? Et les enseignants ?	Par quels moyens ? Quelles informations vous sont données ? Que souhaitez-vous de plus ? En cas d'incompréhension, contactez-vous directeur/la directrice ? ou autre ?
Que faites-vous en lien avec l'école avec votre enfant ?	Les devoirs ? Signature dans le carnet ? l'organisation ? Autres ? Comment vous sentez vous dans ce rôle ? Êtes-vous épaulé par d'autres personnes ? Qui ? Association ?
Qu'est-ce que vous aimez faire avec votre enfant ?	Quelles activités ? Combien de fois par semaine ?

Pour le parent de 3^{ème} Quel est le projet professionnel de votre enfant ?	Pouvez-vous m'en parler ? Ce projet correspond-il à vos attentes de départ ?
Pour le parent de 3^{ème} Comment vous et votre enfant êtes-vous accompagnés dans ce projet d'orientation ?	Par qui ? Le directeur de la Segpa ? Les enseignants ? Le psychologue de l'éducation Nationale ? Autres ? Connaissiez-vous les étapes à venir ? Auriez-vous des propositions à faire à ce sujet pour être mieux accompagné ?
Qu'attendez-vous surtout du directeur de la Segpa dans la relation avec les parents ?	En termes de : -accueil - information -communication - disponibilité -échange
Aimeriez-vous venir au collège pour partager des temps concernant la vie de l'établissement ?	- Accompagner une sortie ? - Présenter votre talent ou votre passion ? - Présenter votre métier ou la formation de votre enfant ? - Assister à une conférence/groupe de parole en lien avec l'éducation ? - Être délégué de parent d'élève ? - Siéger au Conseil d'administration ?
Et vous, quelles relations aviez-vous avec l'école ?	Y a-t-il un élément sur lequel vous voudriez revenir ou souhaitez-vous ajouter quelque chose pour conclure notre entretien

J'ai terminé mon entretien, je vous remercie d'avoir pris de votre temps

Annexe 4 : Guide d'entretien pour le chef d'établissement

Question principales	Questions de relance
Pouvez-vous vous présenter ?	Depuis combien de temps êtes-vous nommé(e) dans ce collège ? Quel est votre parcours professionnel ?
Pouvez-vous me présenter le collège ?	Quel est l'effectif du collège ? Le nombre de divisions ? Sa spécificité ? Ses caractéristiques ? Quels sont les grands axes du projet d'établissement ? La relation avec les parents est-elle un axe du projet d'établissement ? Si non, pourquoi ?
Pourriez-vous me parler de vos relations avec les parents d'élèves ?	Comment qualifieriez-vous la qualité des relations avec les parents ? A quels moments rencontrez-vous les parents ? Rencontres individuelles ? Autres ? Comment sont-elles organisées ? Et avec les parents des élèves de la Segpa ?
Quels sont pour vous les objectifs et les enjeux de ces rencontres ?	Sur la scolarité, sur le bien-être de l'élève, sur le climat scolaire... Faites-vous une différence avec les parents des élèves de la Segpa ?
Quelles actions sont mises en place (ou à venir) pour favoriser les relations au sein du collège ?	Existe-il un espace parent dans l'établissement ? Si oui, quel est son fonctionnement ? Son emplacement ? Quel bilan ? Avez-vous des partenaires extérieurs ? Participent-ils à la vie du collège ? Quels types d'actions ou dispositifs existe-t-il pour favoriser l'implication des parents ?
Selon vous, quelles sont les principales conditions que le directeur de SEGPA doit réunir pour structurer et sécuriser une coéducation avec les parents au service de la réussite des élèves ?	
Y a-t-il un élément sur lequel vous voudriez revenir ou souhaitez-vous ajouter quelque chose pour conclure notre entretien	

Annexe 5 : Guide d'entretien semi-directif pour la CPE

Question principales	Questions de relance
Pouvez-vous vous présenter ?	Depuis combien de temps êtes-vous nommé(e) dans ce collège ? Quel est votre parcours professionnel ?
Pourriez-vous me parler de vos relations avec les parents des élèves ?	Comment qualifieriez-vous la qualité des relations avec les parents ? A quels moments rencontrez-vous les parents ? Rencontres individuelles ? Autres ? Comment sont-elles organisées ?
Quels sont pour vous les objectifs et les enjeux de ces rencontres ?	Constatez-vous des effets des rencontres sur les élèves ? Sur l'attitude ? Sur les apprentissages ? Et sur les enseignants ?
Quels sont les difficultés que vous rencontrez avec les parents ?	Avez-vous expérimenté des actions pour pacifier ces relations complexes ? Rencontrez-vous tous les parents ? Quels sont selon vous les motifs qui peuvent expliquer que certains parents ne viennent pas ? Comment faites-vous avec les familles les plus distantes de l'établissement ? Quelles sont vos actions, dans ce cas précis
Que pouvez-vous me dire sur les parents d'élèves de Segpa ?	Faites-vous des différences dans la collaboration avec les parents d'élève de Segpa et les autres parents ?
Comment distinguez-vous votre rôle et celui du directeur de la Segpa dans la relation avec les parents d'élèves de la structure ?	Quelle différence ? Quelle collaboration ? Selon vous, les parents d'élève de Segpa identifient-ils vos rôles respectifs ?
Quelles sont les actions mises en place ou à venir pour favoriser les relations avec les parents avec le collège ?	Dans le cadre de la vie scolaire, dans le cadre de l'établissement ? Un lien avec un axe du projet d'établissement
Selon vous, quelles sont les principales conditions que le directeur de SEGPA doit réunir pour structurer et sécuriser une coéducation avec les parents au service de la réussite des élèves ?	
Y a-t-il un élément sur lequel vous voudriez revenir ou souhaitez-vous ajouter quelque chose pour conclure notre entretien	

Annexe 6 : Questionnaire pour les enseignants de Segpa

Questionnaire à destination des professeurs

Ce questionnaire ANONYME, est élaboré dans le cadre de ma formation pour obtenir le Diplôme de Directrice de la Segpa. Je vous remercie de prendre quelques minutes pour le compléter

Présentation de l'enseignant

Quel est votre statut ? (Cocher la case correspondant à votre situation)

Professeur des écoles PLP(discipline :) PLC (discipline :.....)

Depuis combien de temps enseignez-vous ?En SEGPA ?

Date d'obtention du CAPPEI ou du Capa-SH

Est-ce un choix ? Est-ce imposé par obligation de service ?

Êtes-vous référent ou professeur principal d'une classe de Segpa ?

Si oui, quel niveau ? Sur quel(s) niveau(x)enseignez-vous ?

Relations Parents/Enseignants

1. A quelle fréquence rencontrez-vous les familles des élèves de la classe dont vous êtes référents ? (Cocher la case)

Rencontres familles	Jamais	Une fois par trimestre	Plusieurs fois par trimestre

2.Proposez-vous des rencontres collectives ? Oui Non

Si oui, précisez dans quelle situation ?

3.Proposez-vous des rencontres individuelles ? Oui Non

Si oui, précisez dans quelle situation ?

Si non, pour quelles raisons ?

4.Les rencontres collectives sont-elles :

(Entourer la réponse correspondant à votre établissement)

-Programmés : Oui Non - Sur invitation : Oui Non

-Au rythme d'une fois par : -an -trimestre - autre(préciser) :

5.Pourriez-vous dire que les parents d'élèves de Segpa à ces réunions collectives sont :

-Bien représentés -Très peu représentés -Pas du tout représentés

6.Qu'attendez-vous des rencontres avec les parents ?

Merci de classer les réponses proposées par pertinences de 1 à 7 (1 - le plus pertinent ; 7- le moins pertinent)

Mieux accompagner l'élève dans sa scolarité	Rechercher ensemble des points d'appuis et des leviers pour aider l'élève à progresser	Conseiller et soutenir les parents en matière d'éducation	Informar les familles des résultats scolaires et formuler des pistes d'amélioration	Obtenir des informations pertinentes à propos de l'élève et de son fonctionnement dans sa famille	Présenter et expliquer le fonctionnement et les spécificités pédagogique de la Segpa	Avoir l'opportunité de donner des conseils pour aider l'élève dans sa scolarité

7.Comment recevez-vous les parents lors d'une rencontre ? Quel accueil proposez-vous ?

.....

8.Diriez-vous que la coopération école parents à une incidence positive sur la scolarité de l'élève ? Oui Non Pourquoi ?

9. Quelles sont vos attentes vis-à-vis des parents ?

(Numéroter les réponses par ordre d'importance)

Venir aux réunions individuelles	Des contacts réguliers pour faire le point	Investissement dans le projet de son enfant	Investissement dans les instances du collège	Implication dans le suivi des devoirs	Autres (préciser)

10. Comment et quand leur communiquez-vous vos attentes ? (Cocher la case)

Quand ?	Au premier Rendez-vous de rencontre	A chaque rentrée scolaire	A chaque réunion individuelle	A chaque réunion collective	Autres (préciser)
Comment ?	Document écrit lisible et clair	Document écrit	A l'oral en entretien		

11. Quel moyen de communication privilégiez-vous pour correspondre avec les familles ?

(Numéroter les réponses par ordre de préférence)

SMS	Appel téléphonique	Carnet de correspondance	ENT	Pronote	Autres (préciser)

12. A quelles occasions rencontrez-vous le plus les parents ? (Cocher la case)

Pour des sorties scolaires	Orientation/suivi scolarité	Portes ouvertes du collège	Remise de bulletin	Autres (préciser)

13. Lorsque vous rencontrez les parents des élèves en Segpa que diriez-vous de la qualité de l'échange ? (Partage d'information, positionnement, collaboration, conflits éventuels, ...) Préciser

.....

.....

Relations Parents/Collège/Professionnels**1. D'après vous, pourquoi les parents d'élèves en Segpa ont des difficultés à se rendre au collège ? (Cocher la case)**

Transport	Peur du jugement	Cela renvoie à leurs propres difficultés	Manque de temps	Leur enfant refuse	Ne se sent pas légitime dans son rôle de parent	Autres (préciser)

2. Avez-vous des attentes particulières du directeur ou de la directrice de Segpa concernant les relations avec les parents ?

.....

.....

.....

3. Que vous évoque le terme co-éducation ? Pouvez-vous me donner votre propre définition ?

.....

.....

.....

4. Comment définiriez-vous le rôle du directeur adjoint chargé de Segpa dans la co-éducation au regard de la définition que vous en faites ?

.....

Ce questionnaire est terminé, je vous remercie d'avoir pris le temps de le compléter.

Souhaitez-vous ajouter un commentaire

- **Enquêteur**

Bonjour je m'intéresse à la relation famille collège, construire la coéducation pour favoriser la réussite des élèves. Je vais cibler le rôle et les actions du directeur de la Segpa notamment. Alors est-ce que vous pouvez vous présenter s'il vous plaît ?

- **Le Principal collège B**

Alors Monsieur B, je suis principal du collège à la N depuis un an. Avant j'ai été principal dans un collège aussi en éducation prioritaire à V. Et encore, avant, j'étais principal adjoint au Collège, à E. Je suis arrivé en janvier en j'ai fait un intérim pendant un temps parce que ma collègue partait en retraite et donc je suis nommé sur le poste depuis le premier septembre 2021.

- **Enquêteur**

D'accord, très bien, est ce que vous pouvez me présenter le collège, s'il vous plaît ?

- **Le Principal collège B**

Donc c'est un collège qui accueille 700 élèves donc avec. Une segpa de 62 élèves, après 600 élèves qui restent en milieu ordinaire. On a aussi un dispositif ULIS et un dispositif UPE2A. Voilà, le collège se situe sur on est une partie de nos élèves, un peu moins de 20% viennent sont issus de quartiers politiques de la ville. Et l'indice de position sociale du collège est de 82,3, je crois. Après, sur la segpa, je crois qu'on est beaucoup plus bas, on doit être à 72, 3. Il y a 4 collèges, plus un collège privé, donc 2 en éducation prioritaire renforcés. Le nôtre en éducation prioritaire. **Depuis janvier dernier, on fait partie d'une cité éducative**, c'est à dire que l'idée **c'est de mettre en synergie tous les acteurs autour des 3 à 25 ans pour mieux coordonner certaines actions, répondre à des besoins qui qui ne seraient pas couverts** et puis coordonner le travail des associations de la ville, de l'État et puis de l'éducation nationale. On est parti beaucoup sur des projets Inter établissements puisque en fait, sur C, il y a une forte problématique de tension entre quartier de rixes. Et donc l'objectif, c'est d'amener les jeunes à se rencontrer et à apprendre à réapprendre à vivre ensemble. Donc on a des projets. Voilà qui sont portés beaucoup par les CPE. Mais il y a des commissions sur des thématiques transversales qui réunissent des associatifs, des gens de la mairie, des gens du collège, des collèges autour des axes prioritaires de la cité éducative. Donc c'est mieux réussir ensemble, enfin, c'est plus sur la culture, l'autre sur la santé. Et donc c'est voilà, d'essayer de croiser les regards et puis de trouver des solutions.

- **Enquêteur**

Y a-t-il un axe sur la parentalité ?

- **Le Principal collège B**

Alors là parentalité ça, ça traverse un peu tous les domaines, mais en fait, comme le public visé ces 3 25 ans, la parentalité, c'est un peu un peu après souvent mais, mais il y a un vrai besoin.

- **Enquêteur**

Alors, quels sont les grands axes du projet d'établissement ?

- **Le Principal collège B**

Oui, alors il est obsolète en tout cas car il date de 2016. **On est en train de travailler avec les professeurs à l'auto-Évaluation de l'établissement dans ce cadre-là**, on devrait ressortir un petit peu des axes. Le projet d'établissement il était autour de liberté, égalité, fraternité. Mais en ce moment, on a fait l'auto évaluation. Ce qui ressort de l'auto-évaluation c'est Autonomie et motivation des élèves c'est à dire que comment travailler ? Donc l'autonomie, ça va toucher à la confiance en soi. Les travaux de groupe, le numérique et rituels, la motivation, c'est plus cet engagement dans le travail, justement, l'accompagnement. Après ce qui ce qui ressort, c'est effectivement autour de la parentalité, c'est comment mieux articuler ? **Comment accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur. Mais aussi comment impliquer davantage les parents ?** Aussi en lien avec les problématiques de l'école et ce qui ressort, c'est ce qui est assez intéressant. On a fait un sondage, **beaucoup de parents disent vouloir connaître comment se passe l'orientation au collège par exemple surtout les parents qui n'ont pas**

d'enfant en 3^{ème}. Donc ça veut dire qu'on ne les aide pas non plus à se projeter quoi ? Donc ça, c'est un axe aussi, la parentalité, la communication, comment on valorise aussi ce qui est fait au collège. Cette communication doit être externe mais aussi interne. Comment partager nos pratiques ?

- **Enquêteur**

Et après ?

- **Le Principal collège B**

Après les évaluateurs externes vont venir, ils vont s'emparer de ce rapport, mais ils vont aussi interroger des élèves, des professeurs, des persos, des parents. Et vont essayer de prendre du recul. Enfin plus de recul que nous encore. Enfin, ils pourront aller dans confirmer ce que des intuitions que nous on a fait ressortir, mais ils pourront aussi ouvrir d'autres pistes auxquelles on n'avait pas pensé quoi.

- **Enquêteur**

Et comment avez-vous procédé ?

- **Le Principal collège B**

On a fait des sondages, ou enfin des questionnaires auprès des familles, des profs et des élèves. Enfin 3 différents pour avoir sur chaque thématique afin d'avoir une vue d'ensemble un peu plus conforme. **100 parents ont répondu en fait sur 700 élèves.** Si je regarde les statistiques de Pronote enfin de l'ENT on est à peu près à 120 parents qui se connectent au moins une fois par semaine. Donc en fait, les gens qui ont répondu aux questionnaires sont essentiellement des gens qui ont accès au numérique. Et beaucoup de questions nous permettent de nous dire que c'est plutôt des gens qui ont une forte implication dans la scolarité de leur enfant, parce qu'ils disent tout ce qui les aide à faire leurs devoirs, et cetera. **Ce qui est loin d'être le cas en fait dans la réalité. Pour avoir d'autres parents, il aurait fallu faire des entretiens.** En tout cas, il y a, il y a vraiment une attente des équipes et des parents.

- **Enquêteur**

Pourriez-vous me parler de vos relations avec les parents d'élève ?

- **Le Principal collège B**

Alors oui, Ben je peux vous en parler donc il y a différents contextes, il y a si je peux être catégorisé mais il y a les parents d'élèves élus que je vais rencontrer dans un conseil d'administration dans des réunions officielles, on va dire. Là, on est plutôt affaire quand je vous dis à 6% de d'enfants, de cadres. Je ne dis pas que tous les parents d'élèves élus sont cadres, mais en tout cas c'est malgré tout, des gens qui ont plutôt capacité à faire la démarche de s'inscrire pour être candidat aux élections. Un bagage qui leur permet plus de le faire.

- **Le Principal collège B**

Il y a aussi des Parents qu'on voit pour des sanctions ou difficulté scolaire particulière : souvent dans ce cas-là les parents sont parfois sur la défensive et ce que je trouve assez frappant c'est qu'ils s'excusent comme s'ils pensaient qu'on leur reprochait l'éducation qu'ils avaient donnée à leur enfant. Moi je ne permets pas de juger cela, et puis quand on est parent on peut avoir de grandes idées sur l'éducation mais qu'on ne réussit pas tout. Ils viennent en commission et on reprend des choses sur le comportement de leur enfant et c'est vrai ils ne sont pas très à l'aide. Puis après, il y a ceux qui viennent chercher un bulletin.

On essaie de faire aussi, par exemple, on a des classes « Memorix » certains profs travaillent avec des méthodes issues des sciences cognitives. Et par exemple en début d'année, une réunion qui expliquait ses méthodes. Et donc je trouvais que c'était intéressant parce que c'était un temps un peu gratuit de partage de connaissances et d'échanges

- **Enquêteur**

D'accord, donc vous avez expliqué qu'il y avait des temps par trimestre par semestre, c'est ça, ça ? C'est comment ça fonctionne ?

➤ Le Principal collège B

C'est plutôt les professeurs principaux qui reçoivent les parents et puis qui qui remettent le livret,

• Enquêteur

Et avec les parents des élèves de segpa, vous arrivez à les rencontrer ?

➤ Le Principal collège B

Alors moi, moi pas beaucoup, on va dire, c'est plutôt la directrice de segpa. Dans le collège on se partage les classes. Moi je prends les classes qui ne se terminent pas 456, l'adjointe 123. La directrice voit les classes 7. C'est notre manière de piloter.

➤ Le Principal collège B

Parfois ils arrivent de recevoir des parents de la SEGPA, l'année dernière, certains parents remettaient en doute sa parole et dans j'ai replacé le cadre. J'ai dû dire que je déléguais complètement les décisions qu'elle avait prise et je les validais.

Ensuite on a des réunion de suivi d'élève et la directrice de la Segpa vient nous partager les difficultés avec (psyEN, direction CPE...). Et il y a la réunion de rentrée où je me présente

• Enquêteur

Quelles sont, par rapport, à la relation avec les parents d'élève, quels sont pour vous les objectifs et les enjeux de ces rencontres sur la scolarité, le bien-être de l'élève, le climat scolaire, et cetera ?

➤ Le Principal collège B

C'est essayer de les outiller pour qui puissent accompagner leur enfant sur le plan scolaire et éducatif. Au début je ne me sentais pas légitime pour donner les conseils, maintenant je suis plus à l'aide. (Coucher tard, usage du portable, les informer sur l'orientation, sur les procédures). Parfois je me dis qu'on dépasse nos missions, mais nos missions c'est d'abord que l'enfant soit en capacité d'être en bonne santé et en forme pour les apprentissages cela passe par le sommeil par une vie équilibrée. Il ne faut pas être dans le jugement et arriver à détendre les parents car parfois les parents comme ceux de la SEGPA sont sur la défensive et n'ont pas réglé leur problème avec l'école. L'école les fait souffrir.

• Enquêteur

Faites-vous une différence avec les parents des élèves de Segpa ?

➤ Le Principal collège 2

Les parents de SEGPA ont peut-être une plus grande fragilité affective et une précarité sociale c'est certain. Et paradoxalement ce sont **des gens qui nous font entièrement confiance** et donc ça nous met la barre haute, je trouve ça bien mais c'est du coup voilà quand on vous fait confiance enfin moi je veux pas me moquer d'eux quoi donc mais voilà c'est des fois faut un petit peu souvent c'est à travers l'orientation ils veulent pas qu'il fasse telle filière parce que ils sont pas dupes non plus ils savent bien qu'il y a certains diplômes qui sont pas très valorisants et cetera mais en fait il y a aussi malgré tout, des CAP qui permettent de d'entrer dans le marché du travail et que aussi un si l'élève là avec des motivations et puis des savoir-faire ils pourront travailler et puis pouvoir même s'épanouir et ça parfois c'est ils ont-ils ont parfois vécu des familles une orientation complètement subie en fait et donc quand je dis-nous font confiance ça va des fois ça va pas jusqu'à l'orientation c'est à dire que parfois on est obligé de batailler c'est à dire que on pense nous qu'ils font pas forcément les bons choix en termes de stratégie on va dire mais que en même temps je pense que c'est au vu de leur passé d'élève ou de de l'orientation qui a pas été bien acceptée où qui a pas été après pas permis d'entrer dans l'emploi . **Et globalement je pense qu'ils nous font confiance et du coup alors c'est parfois déstabilisant c'est à dire que des fois il est justement enfin les enfants sont presque livrés à eux-mêmes pour remplir la fiche d'orientation** quand ça se passe bien ça va puis des fois au mois de juillet revienne mais pourquoi il est pris dans tel lycée je voulais pas qu'il y aille donc on reprend la fiche d'orientation on regarde si on s'est trompé mais eux ils ont signé sans regarder sans mesure que le lycée était un peu loin. La directrice de Segpa fait quasiment des entretiens individuels pour remplir la fiche de vœu.

• Enquêteur :

Quel serait enfin, quelles actions sont mises en place ou à venir pour favoriser les relations au sein du

Collège ? Si vous aviez des choses à mettre en place demain matin avec vos équipes, là ?

➤ Le Principal collège B

Il existe une journée porte ouverte le samedi matin où tout le monde peut venir. Cela permettait de montrer les options. Par contre, cela fait deux ans qu'elle n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire. On ne pouvait pas brasser trop de monde.

Alors, l'année dernière ont fait des capsules « vidéo » pour présenter le collège. Mais il y manquait les interactions.

Là il y a un agent du service civique qui va commencer à appeler les familles et leur dire de passer au collège. Notre objectif est de rapprocher les parents du numérique, notamment les parents de 6ème En espérant qu'ils garderont l'habitude d'y aller les années suivantes et donc l'idée là c'est de rapprocher les parents du numérique. Enfin, en tout cas, de les accompagner pour qu'ils puissent y avoir accès. Ensuite on mettra en place « un point d'accueil numérique » pour accompagner les familles qui ne sont pas toujours connectés sur l'ENT.

On résiste un petit peu, nous en proposant toujours des versions papiers. Des démarches qui sont à faire, mais en fait, que ce soit les bourses du lycée, l'inscription au lycée, les bourses des collèges, l'affectation, l'orientation de plus en plus, la consigne, c'est de passer en tout numérique, donc. Donc il faut les accompagner pour utiliser le numérique

Suite à l'auto évaluation, on a émis l'idée de mettre en place aussi un café des parents pour impliquer davantage les parents et de proposer « La semaine des parents à l'école. Il s'agirait d'accueillir en classe des parents qui viennent assister à un cours, déconstruire et changer leur regard sur les cours d'aujourd'hui et l'école. Et qu'ils puissent se rendre compte du contenu des enseignements. Moi je l'ai mis en place dans mon précédent collège. Et donc en fait, quand ils viennent en classe, il y a des vidéo projecteurs un, mais le cours était intéressant. Ils étaient très surpris. C'est incroyable ce qu'il pouvait s'imaginer parce que en fait, les sorties de collège, quel que soit l'établissement, c'est toujours un petit peu impressionnant. Vous vous mettez 700 gamins de 11 à 15 ans, ça fait du bruit, ça crie, ça court. Ici, il peut y avoir parfois des tensions, mais ce n'est pas non plus très fréquent, mais ça peut arriver et du coup souvent c'est la seule image qu'elle renvoie aux familles.

Dans le cadre de l'auto évaluation : on a réuni les parents et les échanges étaient très intéressants car ils ont donné leurs avis sur la scolarité de leurs enfants. Et ça a été intéressant de qu'il puisse prendre la parole sur le collège de leurs enfants. Ils avaient des choses à dire, pas que négatives. Enfin, à loin de là d'ailleurs. C'était ouvert à tous les parents. Ils étaient que 12, et pas que des personnes du CA mais c'était riche.

• Enquêteur

Et travaillez-vous avec des partenaires extérieurs ? Quels sont-ils ?

➤ Le Principal collège B

Alors il y a une association où ce sont des retraités qui vont dans les familles pour faire les devoirs et élargir parfois à la parentalité. Je crois que cela concerne peu d'élèves (5 élèves)

Il y a « Ressource prévention », ils viennent en SEGPA travailler sur le savoir être pour les élèves et accompagne parfois les familles

Il y a « Energie jeune » (anciens entreprises) qui travaille sur la MOBILISATION SCOLAIRE aider les élèves à réfléchir en fonction des réussites et des objectifs à atteindre en fonction des difficultés, aident les enfants pour trouver avec eux les objectifs scolaires, mieux se connaître. C'est comme des Coachs collectifs. D'ailleurs c'est ce qui manque aux familles du collège. **Tout ce partenariat permet de renforcer l'accompagnement à la parentalité.**

Sur le numérique il y aurait un vrai besoin : surtout sur l'usage du portable et les réseaux sociaux. Il faudrait organiser des conférences

Il y a un vrai besoin d'accompagner la parentalité mais ce n'est pas complètement notre cœur de métier. Si j'étais ministre je mettrais des éducateurs dans les collèges REP ou REP+ pour travailler cet accompagnement auprès des familles. Je ne pense qu'on ait besoin d'heures en plus mais besoin de rendre les élèves disponibles aux apprentissages donc sécuriser leur situation familiale. Beaucoup de parents qui sont en mode survie donc l'école c'est après ; besoins de manger, de dormir. Il faut trouver le bon positionnement.

Je préférerais qu'on réfléchisse pourquoi les familles n'ont pas les moyens de payer un petit déj à

leurs enfants plutôt que nous compenser parce qu'il y en a aussi ceux qui ont des problèmes d'hygiène...

- **Enquêteur**

Selon vous, quelles sont les principales conditions que le directeur de la Segpa, en l'occurrence la directrice de Segpa, doit-elle réunir pour structurer et sécuriser une coéducation avec les parents au service de la réussite des élèves ?

➤ **Le Principal collège B**

Les règles doivent être claires et connues, coéduquer ça veut dire ne pas mettre les parents sur la touche quoi donc ça veut dire faire équipe avec les parents, qu'il faut arriver à les associer avec les fragilités les limites qui peuvent avoir pour certains il faut pas enfin voilà faut pas faut les faut enfin voilà je pense c'est vraiment l'accompagnement c'est à dire les mettre parce que même s'ils sont parfois perdus ils sont bien conscients qu'on voilà donc je pense qu'il y a ça passe par voilà de l'accueil comme je disais tout à l'heure faut **qu'on arrive à accueillir les familles pas seulement les convoques** en me disant voilà votre enfant a fait une bêtise où il a pas bien travaillé mais qu'on est aussi des temps conviviaux enfin c'est conviviaux mais par exemple l'autre fois la rentrée la réunion de mi semestre même seulement les emmener les parents visiter l'atelier valorise aussi le travail des enfants ça valorise la SEGPA je pense que c'est voilà c'est garder enfin il faut garder **une relation de confiance** avec les familles donc ça demande beaucoup d'échanges beaucoup de clarification.

Et je pense qu'il est important peut être la condition **c'est de faire équipe** c'est à dire que la directrice de segpa il téléphone au parents mais qui allait pas au courant de ce qui se passe dans la classe ça ça va pas ça va vite ça va être justement ça va vite partir de travers parce que le gamin va dire mais prof m'a dit ça enfin des fois il y a s'il y a **une vraie communication claire** entre la directrice enfin le directeur la directrice de segpa et puis le l'équipe s'il y a un travail justement là ça m'a fait des réunions de synthèse tout toutes les semaines. Je pense que ça permet vraiment, les professeurs ont peut-être un peu moins de temps que nous ils peuvent appeler les parents mais sur une situation d'apprentissage et cetera mais d'avoir une vision globale de l'enfant c'est quand même **là particularité de SEGPA** on va dire enfin et puis le fait de faire **des réunions d'équipe régulières**. Le directeur doit être en dans la **bienveillance** mais aussi avoir la vue globale sur l'enfant et puis la vue d'équipe quoi parce que ça peut aller voilà donc ça peut être à la fois aussi dans l'autre sens c'est à dire que parfois je vois bien qu'à travers les entretiens avec les parents on découvre des situations familiales complexes où enfin là on se demande un peu comment on peut les aider ou enfin des choses violentes même enfin et pouvoir dire à l'équipe mal à tel élève en ce moment chez lui ils accueillent le cousin la cousine avec un bébé donc le gamin n'a plus de chambre il dort dans le séjour il peut pas se coucher il peut pas faire ses devoirs bon bah si on fait ce retour là à l'équipe les profs peuvent comprendre que le travail est moins bien fait tout d'un coup on se demande donc c'est **cette interface relationnelle** disons que la directrice de ou le directeur a parfois un peu plus de temps pour **cette communication** ça prend du temps en fait de discuter avec des familles d'accord parce qu'elles vont pas si vous vous êtes le prof vous appelez vous dites bah il a pas fait ses devoirs parents va dire oui bah oui déjà c'est pas forcément ce que ça veut dire faire ses devoirs mais et ça va en rester là il y aura peut-être pas le retour qui dit donc c'est parfois à l'occasion d'un rendez-vous on peut faire émerger des problématiques oui je pense que voilà le travail d'équipe est important d'accord

c'est par le directeur/la directrice toute seule qui vont remplir les conditions c'est vraiment que il y ait **un esprit d'équipe et que il y ait ce d'accord l'esprit d'équipe**. Il faut d'abord travailler en **confiance** avec les parents c'est à dire que pouvoir dire et entendre ce qu'ils ont dit et nous ce qu'on a à dire. Mais il faut accepter enfin et puis essayer de les garder, et quand même de les associer autant que possible à **décider**. D'ailleurs ça reste leur enfant jusqu'au bout

Annexe 8 : Les éléments de langage des acteurs pour créer le nuage de mots

NUAGE DE MOTS	PARENT	DIRECTEUR SEGPA	CPE	PRINCIPAL
QUESTION DES ENTRETIENS SEMI DIRECTIF	« Qu'attendez-vous surtout du directeur de la Segpa dans la relation avec les parents ? »		« Quelles sont les principales conditions que le directeur de la Segpa doit -il réunir pour structurer et sécuriser la coéducation ? »	
COLLEGE A	Chaleureux Souriant Sincère	Disponible Sérieux Réactif Confiance Régulier	Conseiller et informer les parents sur la scolarité	Proximité Dynamisme Réactivité Confiance
	Disponible Relation de confiance Communication claire Information			
COLLEGE B	Disponible Ecoute	Présence Disponible Rester positif Bienveillance	Ecoute Communiquer clairement Confiance	Faire équipe Communication claire Interface relationnelle Bienveillance Confiance
	Ecoute Disponible Confiance			
COLLEGE C	Communication Médiateur Lien Confiance Ecoute Information	Stabilité de l'équipe Aller dans le même sens Disponible Cohésion	Appui Lien Relationnel Informer Communiquer	Lien avec tous Hyper présence Suivi des élèves Cohésion Bienveillance

RECAPITULATIF DU NOMBRE DE MOTS UTILISES					
DISPONIBLE	7 fois	INTERFACE RELATIONNELLE	4 fois	COHESION	3 fois
Confiance	7 fois	ECOUTE	4 fois	BIENVEILLANCE	3 fois
Communication	5 fois	INFORMER	4 fois	REACTIVITE	2 fois



NOM : VALLET épouse BLANC	Prénom : Maud	Session : 2022
Diplôme : D.D.E.E.A.S.		
TITRE du mémoire : Construire la coéducation pour la réussite scolaire des élèves de Segpa : rôle et actions du Directeur Adjoint Chargé de Segpa <i>Enquête conduite auprès de trois sections d'enseignement général et professionnel adapté du département de l'Essonne</i>		
Mots-clés : parents ; Directeur SEGPA ; coopération ; compétences parentales, communication, coéducation, stratégie d'équipe, partenariat		
Résumé : Le contexte historique et l'évolution sociétale autour de la relation Ecole/parents expliquent la nécessité de poser le cadre législatif et réglementaire pour renforcer cette coopération. La loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République et la circulaire n°2013-142 du 15 octobre 2015 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires ont généralisé l'idée « d'une coopération entre les parents et l'école, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire ». Même si ces textes législatifs existent, l'enquête menée dans trois Segpa du département de l'Essonne affirme que la législation seule ne suffit pas pour faire surgir la coéducation. L'enjeu principal de cette étude est d'examiner les conditions dans lesquelles le Directeur chargé de la Segpa peut construire le processus de coéducation tout en tenant compte du contexte territorial et de ses équipes. Ce travail interroge sur la place accordée aux parents dans la communauté éducative, sur la manière de construire une relation de confiance entre les parents et l'école, sur l'existence d'une coéducation spécifique à la Segpa et sur les conditions nécessaires pour structurer et sécuriser une coéducation au service de la réussite du parcours de l'élève. Des entretiens semi-directifs et des questionnaires ont été réalisés auprès des acteurs du terrain. Le résultat de l'enquête souligne l'importance d'établir une relation de confiance avec les parents par la valorisation des compétences parentales et par des gestes professionnels, de proposer un travail de coopération renforcé avec les parents et les équipes et de favoriser une communication adaptée tout en s'appuyant sur les ressources professionnelles externes et internes. Ces réponses ne peuvent se concrétiser qu'à partir d'un diagnostic partagé par la communauté éducative et d'indicateurs réels pour évaluer l'impact des actions de coéducation.		

Ministère de l'éducation nationale